

Rapport d'activité / 2004

rapport d'activité



Mémoire et solidarité

Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre

Avant-propos



Sous l'impulsion de Monsieur Hamlaoui MEKACHERA, Ministre délégué aux anciens combattants et Président du conseil d'administration de l'ONAC, l'établissement public aura connu en 2004 une activité soutenue et significative.

En premier lieu, l'année 2004 a été celle du souvenir et de la mémoire pour le monde combattant. Les commémorations nationales comme le Débarquement des alliés en Normandie, en Provence, la Libération de Paris comme de Strasbourg ont été autant d'événements majeurs pour nos citoyens.

L'ONAC y a été associé financièrement et concrètement sur le terrain grâce à l'action des délégués à la mémoire combattante sur l'ensemble du territoire.

La mission de l'ONAC en matière de mémoire est désormais inscrite durablement dans son évolution.

Bien entendu, la mission de solidarité reste soutenue voire amplifiée notamment en direction des veuves ressortissantes de l'ONAC.

3

La mission de reconnaissance et de réparation a également été importante notamment à la suite de la décision du Gouvernement de modifier les conditions d'octroi de la carte du combattant à de nouveaux ressortissants anciens combattants en Algérie.

Dans le même temps, cette activité s'est accompagnée d'une évolution volontariste de l'organisation de l'établissement dans le cadre du Contrat d'objectif et de moyens et de la modernisation du système d'information comme du parc informatique.

Adaptation et modernisation sont les deux moteurs de notre action. Elles sont aussi la garantie de l'avenir de l'établissement public.

Tout cela a pu se faire grâce à l'engagement de tout le personnel de l'ONAC mais aussi avec l'appui des nos partenaires institutionnels et celui de tout le monde combattant.

Qu'ils en soient remerciés chaleureusement.

Guy Collet
Directeur Général de l'ONAC

Les structures

4

■ En 2004, 1051 réunions des commissions départementales spécialisées ont été organisées afin d'examiner les dossiers des candidats à la carte du combattant et aux aides de solidarité.

■ En 2004, 427 000 Euros de subventions ont été accordés aux associations partenaires de l'ONAC.

■ En 2004, le montant global des collectes du Bleu et de France a été de 972 640 Euros, soit une hausse de 10 % par rapport aux collectes 2003.

Les structures

Le paritarisme

L'ONAC est l'un des rares établissements publics qui associe les usagers à sa gestion. Cette politique est mise en œuvre par les différentes structures paritaires de l'ONAC : le conseil d'administration, les conseils départementaux et l'ensemble des commissions spécialisées qui impliquent quelque six mille acteurs « du paritarisme ».

les structures paritaires

Le conseil d'administration

Organe délibérant de l'établissement public, chargé de définir la politique générale de l'Office national, le conseil d'administration se prononce sur :

- le budget,
- le compte financier de l'établissement,
- la répartition aux associations des subventions destinées à l'action sociale en faveur de leurs adhérents, ressortissants de l'ONAC,
- le placement des capitaux et revenus provenant de libéralités faites à l'ONAC.

Outre la représentation traditionnelle des anciens combattants et victimes de guerre des différents conflits - 1939/1945, d'Indochine et d'A.F.N. - et de la 4^{ème} génération du feu, opérations postérieures au 2 juillet 1964, le conseil est ouvert aux associations œuvrant pour la sauvegarde et le développement des liens entre le monde combattant et la Nation, notamment les associations de mémoire, les associations régimentaires et de titulaires de décorations dont la liste est fixée par un arrêté du Ministre délégué aux anciens combattants.

Le conseil d'administration actuel de l'ONAC

Mis en place le 11 avril 2002, il comprend



Le Conseil d'administration en séance plénière le 28 octobre 2004.

70 membres. Il est présidé par le ministre délégué aux anciens combattants.

Quatre commissions sont constituées au sein du conseil d'administration

La commission permanente

- Elle délibère sur toutes les questions qui lui sont confiées par délégation du conseil d'administration.
- Elle donne notamment son avis sur les projets de textes réglementaires modifiant l'organisation et le fonctionnement de l'Office national, propose le règlement intérieur et

examine toutes les questions qui lui sont soumises par le ministre ou le directeur général, en particulier les questions à l'ordre du jour des conseils d'administration.

La commission des affaires générales et financières

- Elle étudie les questions concernant le fonctionnement, le budget et les comptes de l'ONAC et examine les points inscrits à l'ordre du jour du conseil correspondant à son domaine de compétence au vu des documents préparés par l'administration.

Le paritarisme

La commission

« mémoire et solidarité »

Elle délibère sur les questions intéressant la solidarité, la réinsertion professionnelle, l'hébergement des ressortissants âgés, la participation au droit à réparation, et les actions de mémoire, à l'ordre du jour du conseil, correspondant à son domaine de compétence au vu des documents préparés par l'administration.

Le comité d'honneur

Constitué des anciens administrateurs ayant accompli au moins trois mandats au sein du conseil d'administration de l'ONAC, il examine toutes les questions qui lui sont soumises par le ministre.

Les conseils départementaux

Le fonctionnement des conseil départementaux est calqué sur celui du conseil d'administration.

6 Présidé par le préfet ou son représentant, le conseil départemental est constitué de 50 membres répartis sur le modèle du conseil d'administration de l'ONAC.

Cinq mille membres sont ainsi désignés par les préfets dans l'ensemble des conseils départementaux.

Au sein de chaque conseil a été constituée une commission de la Mémoire et de la Solidarité.

les réunions des structures paritaires

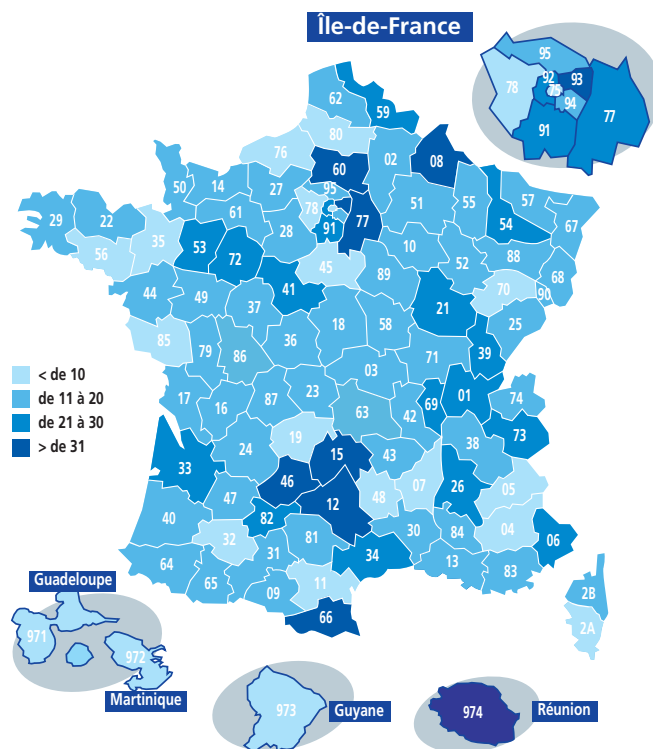
Le conseil d'administration

Il a été réuni à 2 reprises et s'est prononcé sur les principaux points suivants :

Session plénière du 29 juin 2004

- Communication sur le rapport d'activité 2003, sur l'exécution du contrat d'objectif et de moyens et les tableaux de bord du système de pilotage de l'ONAC.
- Adoption du compte administratif 2003, présenté globalement en quasi

Nombre de réunions paritaires par départements



équilibre, et par pôle administratif : pôle central et services administratifs, établissements fermés, ERP et maisons de retraite.

- Adoption du compte financier 2003 et communication sur la création de budgets annexes par établissement.
- Adoption du projet de DM1 du budget 2004.
- Approbation du projet de vente de l'ensemble immobilier de la rue Blanche.
- Adoption de la cession de certains parkings des bureaux de l'ONAC, rue St Jacques à PARIS.
- Approbation du mandat donné au Directeur Général de l'Office, pour étudier le dossier global sur le projet d'EHPAD comprenant les sites du Theil de Bretagne et de Rennes, et déterminer les conditions d'une délégation de leur

gestion à un organisme d'intérêt général spécialisé.

- Adoption de l'état des subventions d'action sociale accordées par l'ONAC aux associations en 2004.
- Autorisation donnée au Directeur Général de l'Office de mener à bien l'étude de l'opération d'installation, au rez-de-chaussée de l'ONAC, de l'Historial Charles de Gaulle.

Session plénière du 28 octobre 2004

- Adoption du projet de DM2 2004 et du projet de BP 2005.
- Approbation des budgets prévisionnels 2005 des collectivités territoriales et de PONDICHERY.
- Adoption du projet d'accord avec l'Union des Aveugles de guerre relatif au partage du prix de vente de l'ensemble immobilier de la rue Blanche à Paris.

- Communication sur le projet de commissions pivot départementales appelées à remplacer les commissions et conseils départementaux actuels.

Les réunions des commissions préparatoires au conseil d'administration

- La commission permanente s'est réunie les 26 mai et 7 octobre 2004.
- Les commissions des affaires générales et financières et « Mémoire et Solidarité » se sont réunies les 10 juin et 14 octobre.

Les autres commissions nationales

La commission nationale des recours, chargée d'étudier les refus de secours au plan départemental, s'est réunie les 29 juin et 28 octobre et a examiné 50 dossiers.

La commission chargée de l'attribution des subventions pour l'équipement des véhicules automobiles des amputés et invalides de guerre s'est réunie les 29 juin et 28 octobre et a examiné 4 dossiers.

La commission chargée de l'attribution des subventions aux associations d'anciens combattants réunie le 27 mai 2004 a accordé 37 subventions.

La commission nationale des porte-drapeau s'est réunie le 23 mars 2004 et a validé 23 dossiers dont 21 diplômes d'honneur de porte-drapeau (dont un porte fanion) et deux subventions pour l'achat de drapeaux et le 5 octobre 2004 pour valider 7 dossiers dont 6 diplômes d'honneur de porte-drapeau et 1 subvention pour l'achat d'un drapeau.

La commission du « Label du Bleuet de France » qui s'est réunie le 27 mai et le 7 octobre 2004 a examiné et validé 8 dossiers de candidature de maisons de retraite.

Les conseils et commissions des départements

Un tiers des conseils départementaux

réunis en 2004, comme en 2003, ont émis des vœux et motions (les deux tiers restants n'ayant émis que des propositions et vœux de portée départementale dans les procès-verbaux de leurs travaux) :

- pour la moitié, ils concernent l'application du contrat d'objectif et de moyens, notamment la demande d'affectation d'un délégué mémoire ou d'une assistante sociale ; ils ont fait l'objet d'une réponse spécifique à chaque conseil départemental.
- pour l'autre moitié, les questions portent sur la politique générale ministérielle, notamment la reconnaissance et les droits à réparation des anciens combattants, veuves et orphelins ; ces vœux ont été retransmis au Cabinet du Ministre.

D'autre part, il y a eu, en 2004, pour l'examen des demandes des ressortissants présentées en vue d'aides de solidarité et d'attribution de cartes du combattant ou autres titres, 1051 réunions des commissions départementales spécialisées.

Les médailles de l'ONAC

En 2004, ont été décernées dans les départements, en fonction des mérites et de l'ancienneté des services rendus à la mémoire combattante au sein des organismes paritaires :

- 75 médailles de bronze,
- 47 médailles d'argent,
- 22 médailles d'or (plus de trois mandats exercés dans les conseils départementaux).

deux structures complémentaires

L'association pour la réadaptation des personnes âgées handicapées (A.R.P.A.H.)

L'A.R.P.A.H. qui a un statut associatif, a pour mission de contribuer à

toutes opérations de construction, de rénovation et d'aménagement de tout établissement dont l'ONAC a la charge (maisons de retraite ou écoles de reconversion professionnelle).

L'A.R.P.A.H. est administrée par un conseil d'administration et un bureau et peut se réunir en assemblée générale.

Le conseil d'administration s'est réuni les 4 mai et 8 novembre 2004 et a pris les décisions suivantes :

- validation de la répartition des appels de fonds entre les associations de l'A.R.P.A.H. pour 2004, (travaux des maisons de retraite de BARBAZAN et de ANSE).
- validation de l'échéancier prévisionnel des appels de fonds pour 2005 (maisons retraite de ANSE, BARBAZAN, LE THEIL DE BRETAGNE et ST GOBAIN).
- mandat confié à un comité technique ARPAH /ONAC pour faire le point sur les engagements respectifs et les versements financiers effectués par les différents contributeurs de l'A.R.P.A.H.

Le collège de l'Œuvre Nationale du Bleuet de France

Sous la tutelle de l'ONAC, le collège examine tous les projets relatifs aux opérations de promotion des valeurs civiques et morales attachées au Bleuet de France.

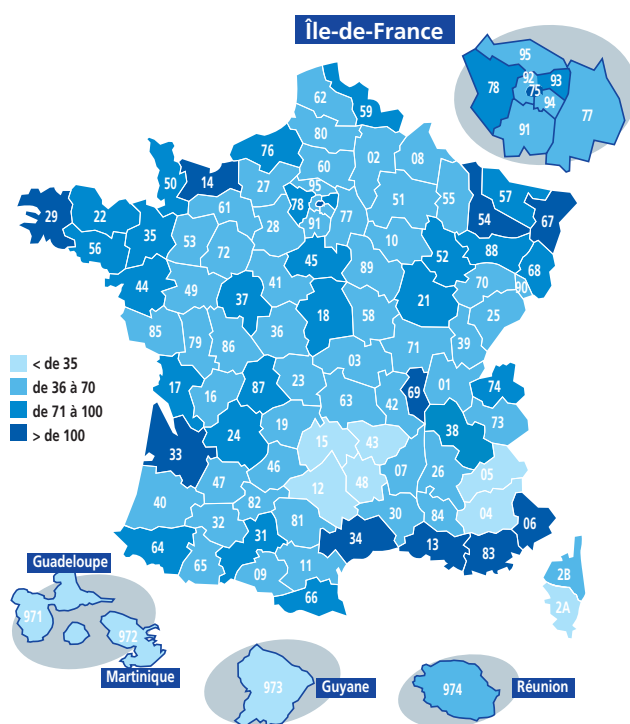
Il dispose d'une ligne budgétaire alimentée par les collectes du 8 mai et du 11 novembre, au sein du budget de l'ONAC en ressources affectées, et destinée à financer son fonctionnement et les opérations de promotion.

Ce collège que préside le directeur général de l'ONAC assisté de 2 vice-présidents, comprend 27 membres dont les 18 membres de la commission « Mémoire et Solidarité » du conseil d'administration de l'Office.

Le partenariat

Les associations de la citoyenneté combattante constituent le socle du paritarisme et le terreau des nombreuses actions du partenariat, notamment l'écoute individualisée des associations, la répartition des subventions qui leur sont accordées et l'organisation des collectes du Bleuet de France.

Nombre d'associations partenaires



Chiffres clés

- + de 7200 associations partenaires
- 11 848 actions d'écoute individualisée
- 427 000 euros de subventions accordées aux associations
- 972 640 euros collectés par le Bleuet de France

le tissu partenarial

Les associations partenaires du service départemental se décomposent en quatre catégories : anciens combattants et victimes de guerre, titulaires de décorations, sauvegarde du lien armée-nation, Mémoire.

Ce tissu partenarial représente plus de 7 200 associations.

- environ 400 associations nationales
- plus de 6800 associations départementales.

La direction générale a entrepris une refonte complète de l'annuaire associatif qui a été diffusé en 2004.

la diversification de l'écoute individualisée

La qualité de l'écoute accordée aux associations par les directions des services départementaux se traduit qualitativement et quantitativement notamment par cinq types d'actions.

Congrès et Assemblées Générales

Nombre de participations des services départementaux : 2265

Initiatives associatives (remises de décorations, cérémonies associatives, obsèques...)

Nombre de participations des services départementaux : 2941

**Audiences accordées par le directeur
du service départemental à des
délégations associatives**

Nombre d'audiences : 3627

**Initiatives associatives (cérémonies
et transmission de mémoire,
conférences, expositions)**

**Nombre de participation des services
départementaux :** 1417

**Dossiers de décorations présentés
au préfet par le service
départemental**

Nombre : 1598

**l'attribution
de subventions
aux associations**

L'ONAC apporte son soutien aux associations d'anciens combattants et victimes de guerre qui développent une réelle politique sociale à condition qu'elles remplissent certains critères de recevabilité.

La subvention n'est accordée qu'aux seules associations qui justifient d'un droit théorique à 450 € et d'au moins 90 % d'activité sociale sous forme de secours, subventions, prêts, etc..., étant entendu que sont prises en compte les dépenses d'action sociale diligentées directement par le siège et les sections de l'association, dès lors que le siège justifie du versement effectif de la subvention allouée par l'Office national aux sections considérées.

Associations subventionnées pour action sociale

- Association nationale des anciens et amis de l'Indochine et du souvenir indochinois (A.N.A.I.)
- Association républicaine des anciens combattants et victimes de guerre (A.R.A.C.)
- Association « Rhin et Danube » (amicale des anciens de la 1ère Armée française)
- Confédération nationale des anciens combattants et victimes de guerre
- Fédération des sociétés d'anciens de la légion étrangère
- Fédération nationale des anciens combattants résidant hors de France (F.A.C.S.)
- Fédération nationale des combattants volontaires des guerres 14-18, 39-45 des T.O.E. et des forces de la Résistance 40-45
- Fédération nationale des amicales de chasseurs à pied, alpins et mécanisés
- Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (F.N.A.C.A.)
- Association dite « Maison des anciens de la 2ème D.B »
- Union française des associations de combattants et de victimes de guerre (U.F.A.C.)
- Union nationale des combattants (U.N.C.)
- Union nationale des anciens combattants français musulmans
- Union nationale des anciens d'Indochine, des T.O.E. et d'Afrique du Nord (U.N.A.C.I.T.A.)
- Fédération nationale des anciens des missions extérieures (F.N.A.M.E.)
- Association dite « Cercle sportif de l'Institution Nationale des Invalides »
- Fédération nationale des plus grands invalides de guerre « les grands mutilés » (F.N.G.I.G.)
- Association française de Buchenwald Dora et Kommandos
- Association nationale des anciennes déportées et internées de la Résistance (A.D.I.R.)
- Fédération nationale des déportés et internés de la Résistance (F.N.D.I.R.)
- Fédération nationale des déportés et internés Résistants et Patriotes (F.N.D.I.R.P.)
- Fédération nationale des combattants prisonniers de guerre et combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc (FNCPG-CATM)
- Union nationale des associations de déportés, internés et familles de disparus (U.N.A.D.I.F.)
- Association et Entr'aide des veuves et orphelins de guerre
- Association nationale « les Parents des Tués »
- Fédération nationale des fils des morts pour la France « les Fils des Tués »
- Association dite « les Amitiés de la Résistance »
- Association nationale des anciens combattants de la Résistance (A.N.A.C.R.)
- Confédération nationale des combattants volontaires de la Résistance
- Fédération nationale des victimes et rescapés des camps nazis du travail forcé
- Association nationale des médaillés de la Résistance française
- Association de l'Orphelinat et des œuvres des médaillés militaires
- Union dite « Comité des œuvres sociales de la Résistance (C.O.S.O.R.)
- Association dite « Société d'entraide des compagnons de la Libération »
- Fondation de la France Libre
- Association dite « le Livre de l'Aveugle »
- Union nationale des évadés de guerre

9

La répartition des subventions

Pour l'exercice 2004, l'inscription budgétaire a été portée à 426 858 €, comme pour l'exercice 2003.

	2001	2002	2003	2004
Nbre d'associations bénéficiaires	32	37	37	37
Montant total en francs	2 000 000	2 500 000	—	—
Montant total en euros	—	381 123	426 858	426 858

Le partenariat

Le partenariat

la Collecte du Bleuets de France

Organisée chaque 11 novembre depuis 1934 et chaque 8 mai depuis 1957, la collecte du Bleuets de France est une source essentielle des actions de mémoire et de solidarité menées par l'ONAC et les associations collectrices.

Bilan des collectes

Le montant global des collectes encaissé par l'agence comptable de l'ONAC est de 972 640 €, soit une hausse de 10 % par rapport aux collectes 2003.



Affichage Bleuets de France sur les bus de la Haute-Marne (8 mai 2004).



Affiche Bleuets de France sur les quais du métro parisien le 11 novembre.

Gestion de la collecte

La gestion de la collecte est assurée par le collège de l'Œuvre nationale du Bleuets de France, structure forte du paritarisme de l'ONAC.

En 2004, le collège s'est réuni à deux reprises (23 mars et 28 septembre). Il a pris les décisions suivantes :

- accord de principe donné à l'amélioration du système d'organisation de la collecte du Bleuets (simplification des protocoles d'accord des collectes).
- renouvellement de l'identité visuelle des supports de communication des collectes.
- achat de 13 500 tee-shirts et 12 700 casquettes promotionnels du Bleuets dont l'utilisation par les services départementaux doit faire l'objet d'un bilan annuel devant le collège.
- achat des outils et matériels néces-



Les enfants du Pas-de-Calais honorent, grâce au Bleuets de France, les victimes des guerres de leur département.



Collecteurs de l'ARAC dans un supermarché de la Nièvre.

saires aux collectes dans les départements (autocollants, affiches, tronc, cartes de collecteurs, etc...).

- approbation et mise en œuvre le 11 novembre du projet de convention entre la FACS et l'ONBF d'organisation des collectes dans les ambassades et consulats à l'étranger.
- report automatique des crédits des budgets « solidarité » et « mémoire » non utilisés dans l'année

sur l'année suivante, et des crédits de fonctionnement non utilisés sur les lignes de crédits « solidarité » et « mémoire » d'une gestion sur l'autre.

- adoption du nouveau contrat d'assurance des collecteurs les 7/8 mai et 10/11 novembre (cartes nominatives visées des préfectures, collecteurs « tiers » entre eux, couverture durant les préparatifs et le suivi des collectes).

Encadrement des collectes

La gestion des collectes est fondée sur des réseaux de collecteurs.

Un protocole d'accord est signé entre le service départemental et l'association collectrice.

La répartition des fonds collectés prévoit que 40 % sont conservés par l'association d'anciens combattants collectrice, et 60 % reversés à l'ONAC.

Utilisation des fonds collectés par l'ONAC

En 2004, 963 774,14 € « Bleuets » de crédits disponibles ont été utilisés par l'ONAC :

- 613 166,35 € pour les actions de solidarité,
- 216 234,67 € pour les initiatives de mémoire,
- 134 373,12 € pour les initiatives de promotion du Bleuets.

Les principales opérations de promotion du Bleuets de France

- grande campagne de presse et d'affichage de la nouvelle identité visuelle du Bleuets dans le métro parisien et sur des bus et abribus en province les 8 mai et 11 novembre.

Suivi des crédits du Bleuets de France (1^{er} au 31 décembre 2004)

Destination des crédits	Répartition des crédits ONBF	Recettes 2004 des collectes	Crédits non consommés en 2003 reportés sur 2004	Crédits disponibles en 2004	Dépenses effectuées en 2004	Crédits non consommés en 2004 reportés sur 2005
Solidarité	58 %	564 131,38 €	235 745,30 €	799 876,68 €	613 166,35 €	217 686,06 €*
Mémoire	25 %	243 160,08 €	107 601,50 €	350 761,58 €	216 234,67 €	134 526,91 €
Fonctionnement	17 %	165 348,85 €	0,00 €	165 348,85 €	134 373,12 €	0,00 €
TOTAL	100 %	972 640,31 €	343 346,80 €	1 315 987,11 €	963 774,14 €	352 212,97 €

* Ce montant inclut les crédits de fonctionnement non utilisés en 2004, soit 30 975,73 €

Le partenariat

Le partenariat

- démarrage le 8 mai et développement le 11 novembre de la diffusion de dépliants « donnez » (dons directs par retour de bulletins) et « participez » aux collectes, dont les résultats escomptés avoisinent les 20 000 € de dons par chèques, et constitution d'un fichier de donateurs à fidéliser.
- vente de gâteaux au logo du Bleuët à la « Fête du pain » en mai dans les Landes au profit de l'Œuvre.
- médiatisation de l'opération « Diagonale » du Bleuët de France avec semis de graines et fleurissement en mai-juin de six lieux de mémoire du Pas-de-Calais.
- promotion du Bleuët à l'occasion de l'épreuve de cyclo-cross du « Grand Prix National de l'Armistice » du 11 novembre à Châteaubernard dans la Charente.
- campagne de publicité et de collecte à Paris les 10 et 11 novembre avec le service départemental de Paris, et des associations parisiennes d'anciens combattants, harkis, scouts et « pionniers »
- renouvellement des collectes dans des centres Leclerc, Géant Casino et Intermarché.
- participation au rallye cyclotouriste « Pedal to Paris » en partenariat avec la Royal British Legion.
- présence du Bleuët de France au salon des Maires de France du 16 au 18 novembre 2004 sur le stand du ministère de la défense.



Collecteurs harkis à la station de métro Saint-Michel à Paris.



Les jeunes collecteurs en Loire-Atlantique.



Affichage à Argentan pour le 8 mai.

Les missions

- En 2004, plus d'un million d'euros a été consacré à la mise en œuvre du programme commémoratif national : le 60^{ème} anniversaire des débarquements et de la Libération du territoire, le 90^{ème} anniversaire de la Bataille de la Marne et enfin, le 50^{ème} anniversaire de Dien Bien Phù.
- En 2004, les services départementaux ont instruit 105 931 demandes de cartes de ressortissant et 74 105 ont été établies.
- En 2004, 11 755 allocations harkies ont été servies.
- En 2004, les neuf écoles de reconversion accueillent à nouveau les enfants de supplétifs et ont renforcé leur dispositif de formation continue.

Les missions

La mémoire

Définie par le Haut Conseil de la Mémoire Combattante, la politique de mémoire nationale est relayée et animée localement par les services départementaux de l'ONAC. Leur très forte mobilisation témoigne de l'importance des événements de notre histoire nationale commémorés en 2004. Pour conduire cette mission, l'ONAC a recruté dès 1998 de jeunes assistants mémoire, licenciés d'histoire. Leur dynamisme et leur compétence sont aujourd'hui unanimement reconnus par le monde combattant. En 2004, l'établissement public a recruté massivement ses premiers Délégués à la Mémoire Combattante.

14

la déclinaison des grands axes de la politique de mémoire nationale

Le ministre délégué aux anciens combattants a confié aux services départementaux de l'ONAC la mission de conduire localement la politique de mémoire nationale. Leur savoir-faire et leur implication ont contribué au succès des commémorations exceptionnelles organisées en 2004. Cette année a en effet permis de rendre un hommage particulier aux combattants et aux victimes des principaux conflits contemporains dans lesquels s'est impliqué notre pays.

Le 90^{ème} anniversaire de la première bataille de la Marne

Le premier conflit mondial débute le 3 août 1914 avec l'entrée en guerre de l'Allemagne contre la France. Dès la fin août et malgré la courageuse résistance des armées belge et britannique, les allemands marchent sur Paris : le 31

août, ils sont à Senlis à 45 kms de la capitale. Le 5 septembre l'armée allemande est stoppée sur l'Ourcq. Le Général Gallieni renforce les troupes françaises sur la ligne de front en réquisitionnant les fameux taxis de la Marne. La progression des allemands est alors contenue.

90 ans après la première bataille de la Marne, l'ONAC a apporté son concours à l'association « La cavalerie dans la bataille de la Marne » pour l'organisation et la promotion d'une opération au concept original : la découverte pedestre de notre histoire. Tout au long des mois de juillet et d'août, cette association proposait aux touristes de revivre les faits marquants de cette bataille en participant à des randonnées sur les sites mêmes où elle s'est déroulée. Huit services départementaux ont participé à la préparation de ces marches et ont relayé l'information auprès du public et des médias. L'ONAC a présenté officiellement l'opération à la presse le 28 avril dans l'amphithéâtre du Musée de l'Armée aux Invalides à Paris.

L'ONAC s'attache aussi à préserver la mémoire des ressortissants de la Première Guerre mondiale. Le lien particulier qu'il entretient avec les derniers poilus lui a permis d'organiser leur rencontre avec quelques élèves



priviliés. Une classe du lycée Chrétien de Troyes et une classe du groupe scolaire primaire Saint-Exupéry des Noes-Près-Troyes ont ainsi pu rencontrer M. SAVONNET, dernier poilu de l'Aube aujourd'hui décédé.

Conscients de la fragilité et de la richesse de cette mémoire, les services départementaux recueillent la parole de ces derniers acteurs. Ce fut le cas pour deux d'entre eux aujourd'hui

Chiffres clés

- **59** délégués à la mémoire combattante recrutés
- **Plus d'1 million** d'euros consacrés à la mise en œuvre du programme commémoratif national,
- **24 300** euros d'équipement informatique investis pour la campagne de sauvegarde des témoignages des anciens d'Algérie,
- **138** conventions départementales de partenariat signées ou reconduites,
- **3 511** diplômes d'honneur de porte-drapeau attribués,
- **33 281** jours de présentation d'expositions,
- **701** rencontres intergénérationnelles organisées,
- **2 711** demandes de recherche de mémoire familiale renseignées

disparus : Louis CABROL, doyen des gendarmes, qui habitait dans le Tarn.

OKAPI (éditions Bayard Jeunesse), avec le concours des SD de l'ONAC, a consacré l'un de ses dossiers à Albert THIBAUT qui résidait dans les Pyrénées-Orientales, Claude-Marie BOUCAUD dans l'Ain et Ferdinand GILSON dans le Loiret.

Un recueil plus exhaustif de ces témoignages a été réalisé par J.P. BIOT, journaliste à Paris Match, qui a pu interviewer 34 survivants, avec le concours de l'ONAC. Cette rencontre est relatée avec beaucoup d'émotion dans « Les derniers poilus » publié aux éditions de La Martinière.

La disparition inéluctable de cette mémoire vivante (il restait 14 poilus le 31/12/04) pousse les délégués à la mémoire combattante à développer de nouveaux vecteurs de transmission.

- Dans l'Eure-et-Loir des cartes postales originales de la Grande Guerre ont été distribuées lors d'un cycle 14/18 organisé à Nogent-Le-Rotrou. Pendant deux semaines, le public a pu découvrir des documents d'archives inédits présentés dans une exposition et assister à la projection de



documentaires d'époque et du film « Un long dimanche de fiançailles » de J.P. JEUNET.

- Dans la Marne, les visiteurs ont pu goûter à la soupe de Percy, distribuée aux soldats pendant le conflit, à l'occasion d'une exposition présentant documents d'archives, uniformes et objets d'époque.
- Plusieurs délégués à la mémoire combattante se sont réunis en groupe de travail afin de réaliser une exposition nationale sur la Première Guerre mondiale qui sera adressée



Exemple de carte postale distribuée en Eure-et-Loir.

à chaque service départemental en 2005.

Le 60^{ème} anniversaire des Débarquements et de la Libération du territoire

L'année 1944 amorce la Victoire des Alliés : alors qu'en Italie des combats acharnés permettent la prise de Monte Cassino le 18 mai et de l'île d'Elbe par l'Armée d'Afrique du Général de Lattre de Tassigny, le 17 juin, l'opération Overlord est lancée depuis les plages anglaises permettant le débarquement de Normandie le 6 juin. Cette marche inexorable vers la Victoire se poursuit avec le débarquement en Provence le 15 août, et la Libération de Paris le 25 août. Les Forces Françaises se rejoignent en Bourgogne et Strasbourg est libéré le 23 novembre.

Ces combats pour la Libération de notre pays se firent au prix du sacrifice de nombreuses vies. C'est pourquoi, 60 ans après, les autorités françaises ont tenu à rendre un hommage exceptionnel aux combattants, aux résistants et aux victimes civiles. La coordination des commémorations internationales, qui ont jalonné cette année et dont le point d'orgue furent les cérémonies organisées à Arromanches et sur la porte-avion « Charles de Gaulle » à Toulon, était assurée par une Mission instituée par décret du Président de la

La mémoire

La mémoire

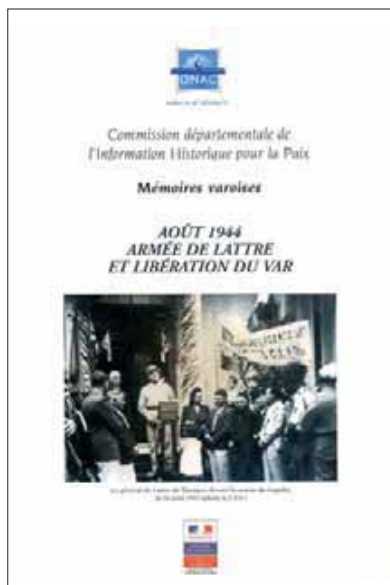
République le 27 juin 2003 et présidée par le Ministre délégué aux anciens combattants.

Les services départementaux du Calvados et du Var ont activement participé à la préparation de ces cérémonies et à l'accueil des Vétérans. Leur présence s'est également traduite par la publication de livrets historiques retraçant les événements glorieux de l'année 1944. Dans le Calvados, on est revenu sur l'épopée des hommes du Commando Kieffer, seuls français à débarquer le 6 juin. Dans le Var, une brochure originale a rappelé le rôle déterminant des hommes du Général De Lattre de Tassigny lors de la libération du département.



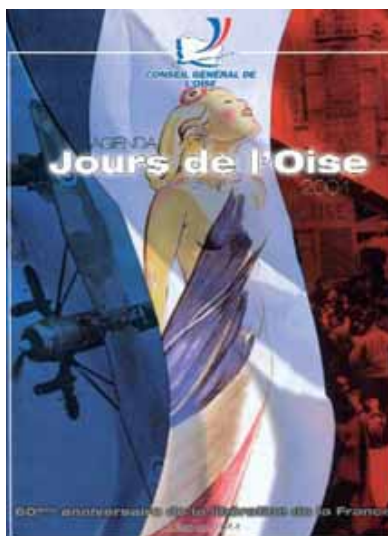
Ce 60^{ème} anniversaire a beaucoup inspiré les services départementaux de l'ONAC qui ont mené à cette occasion de très nombreuses initiatives.

- Dans l'Oise, la réalisation d'une exposition sur la libération du département, en partenariat avec le Conseil général, coïncidait avec la sortie d'un livre historique éponyme et d'un agenda retraçant les événements importants de l'année 1944. Présentée aux Archives départementales, l'exposition s'accompagnait d'intermèdes musicaux, de projections et de bornes interactives.



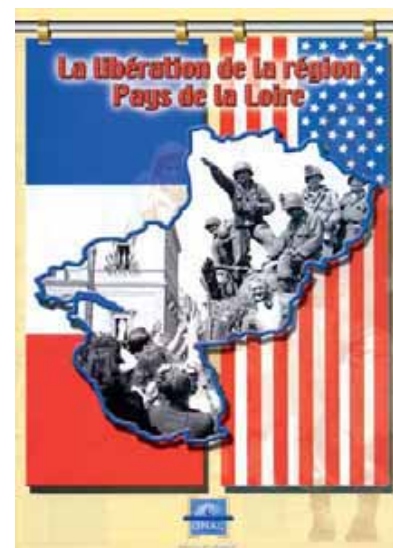
Dans la Vienne, à l'occasion de la commémoration du bombardement d'une caserne allemande par les alliés à Bonneuil-Matours, une exposition qui a rassemblé 1 500 visiteurs présentait la façon dont les journaux de l'époque ont relaté la libération du département.

La nouvelle exposition réalisée par la Direction de la Mémoire du Patrimoine et des Archives du ministère de la défense, intitulée « Vers la Victoire : la France au combat



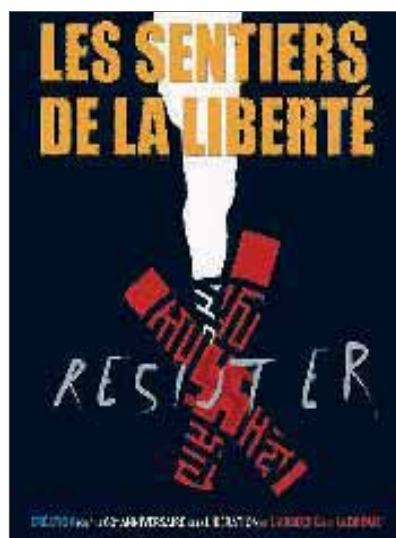
de 1942 à 1945 », a été présentée 2 665 jours par les services départementaux de l'ONAC. Cinq d'entre eux sont revenus sur l'engagement particulier des femmes dans la résistance en présentant l'exposition dédiée à Berty Albrecht.

- En Midi-Pyrénées et dans les Pays de la Loire, les services départementaux se sont regroupés pour présenter leur histoire régionale, dans des livrets originaux.



Dès 2003, l'ONAC s'était associé aux Editions Little Big Man dans l'écriture d'une série d'ouvrages régionaux sur la Résistance, dont les parutions en 2004 se sont échelonnées au gré de la Libération du territoire.

- Le Concours National de la Résistance et de la Déportation (CNRD) proposait cette année aux collégiens et lycéens de réfléchir sur le rôle des Français Libres dans la Libération du territoire national. Les services départementaux se sont encore fortement impliqués dans la réussite de ce concours, en déclinant le sujet national au contexte historique local, en réalisant et en distribuant des dossiers pédagogiques, en organisant des rencontres avec des témoins et des conférences, et en participant à la correction des copies. Les services prennent aussi une part active dans les remises de prix, auxquelles s'est associée l'Œuvre Nationale du Bleu et de France pour la 3^{ème} année consécutive en offrant « La libération d'Omaha Beach à Berlin » publié aux éditions Filipacchi à un lauréat de chaque département.
- Le théâtre est aujourd'hui un vecteur moderne et original pour sensibiliser les jeunes à la mémoire et aux valeurs des anciens combattants. Les services départementaux de l'Ardèche et de la Drôme ont ainsi organisé 11 représentations du spectacle « Les sentiers de la Liberté » créé spécialement sur le thème de la Libération du territoire. 4 750 personnes y ont assisté dont 3 350 scolaires.



- Le service départemental des Alpes-Maritimes s'est associé au 7^{ème} Festival international du film sur la Résistance qui s'est déroulé à Nice, du 25 au 28 novembre, et qui a attiré 1 265 scolaires. Chaque projection était suivie d'un débat animé par le réalisateur ou des historiens. Ces films et documentaires firent l'objet d'un palmarès élaboré par un jury composé de lauréats du CNRD. A l'occasion du festival « Quartiers d'été » organisé à Rennes, le service départemental et de jeunes adolescents issus de quartiers dits « sensibles » ont réalisé un court métrage sur les acteurs et les lieux emblématiques de la Libération. Ce film a été projeté en introduction de toutes les séances proposées dans le cadre de ce festival.
- Le service départemental de Moselle a organisé deux colloques, l'un sur la libération du pays thionvillois, l'autre sur la libération de la Moselle et de Metz. Tous deux, animés en partie par des universitaires et illustrés par la projection de films d'époque, ont réuni quelques 400 personnes.
- 21 services départementaux ont organisé des voyages pour des scolaires sur des lieux de mémoire de la Seconde Guerre mondiale. Ces visites furent l'aboutissement

d'un travail de sensibilisation effectué tout au long de l'année avec des professeurs et des témoins.

- Cette sensibilisation des plus jeunes prend quelquefois des formes tout à fait inattendues à l'image de l'initiative conduite dans le Gard. Le service départemental, les élèves de la section mode du lycée Saint Vincent de Paul, du lycée professionnel de coiffure l'Étincelle, de l'école d'esthétique le Bourcier et trois stylistes niçois ont organisé un grand défilé de mode sur le thème de la Libération. Replaçant les 1 800 spectateurs dans l'ambiance de l'époque, cette manifestation a rencontré un très vif succès.

Le 50^{ème} anniversaire de Dien Bien Phù

Après 5 mois de résistance, le camp retranché de Dien Bien Phù, près de la frontière laotienne, tombe le 7 mai 1954. Le 21 juillet suivant, les accords de Genève mettent un terme à près de 10 ans de conflit.

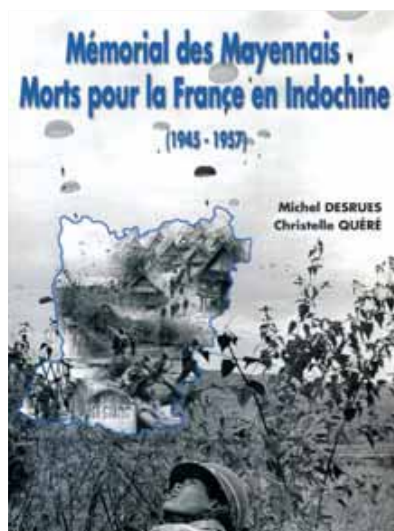
Les services départementaux s'investissent chaque année davantage dans la transmission de la mémoire de ce conflit souvent oublié.



Les dessins des modèles de la Libération dans le Gard.

La mémoire

La mémoire



Le service départemental de la Mayenne a ainsi patiemment retracé le parcours des 117 mayennais morts pour la France pendant le conflit : photographies, courtes biographies, documents d'archives présentent avec émotion l'engagement de ces combattants.

Le service départemental de l'ONAC des Hautes-Pyrénées a organisé une quinzaine culturelle autour du thème « France-Vietnam, une mémoire partagée ». Au programme : deux expositions, un cycle de conférences, la projection de films sur la guerre d'Indochine et la rencontre avec des acteurs de l'époque. Parmi ces événements, la venue du cinéaste Pierre Schoendoerffer et de l'infirmière convoyeuse de l'air, Geneviève de Gallard, a constitué un moment fort pour le public et les scolaires.

Plusieurs délégués à la mémoire combattante se sont réunis en groupe de travail afin de réaliser une exposition nationale sur la guerre d'Indochine qui sera adressée à chaque service départemental.

l'implication dans la préservation des archives

Conscient de la fragilité des traces et des témoignages, l'ONAC s'engage

activement dans la sauvegarde des archives.

Le recueil

L'Office est associé à la campagne de sauvegarde des témoignages des anciens combattants de la guerre d'Algérie. Cette opération, initiée par le Ministre délégué aux anciens combattants, est pilotée par la Direction de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives. 21 premiers services départementaux ont été identifiés pour conduire cette collecte en 2004 et 2005. Garantie technique de la qualité des enregistrements effectués, l'Office a investi 24 300 d'euros dans du matériel informatique performant. L'ensemble des services départementaux effectuera cette collecte d'ici 2007 afin de composer un corpus de témoins pertinent. Les archives orales ainsi obtenues seront conservées au service historique de la défense et permettront aux chercheurs de confronter cette nouvelle source de données aux archives écrites traditionnelles. Elle constituera la première opération de cette ampleur menée par le ministère de la défense.

La préservation

En 2004, 14 services départementaux ont participé à la présentation du guide des archives privées de la Résistance et de la Déportation. Cette opération, lancée en 2002 par les Fondations de la Résistance et de la Mémoire de la Déportation et les ministères de la défense et de la culture, vise à encourager les détenteurs d'archives à les verser dans des lieux assurant leur parfaite conservation. Cette année les différents partenaires ont réalisé une exposition nationale destinée à relayer cette opération dans l'ensemble des départements. Les services départementaux assurent l'organisation matérielle de la journée de sensibilisation ainsi que le relais avec la presse et le monde combattant. A cette occasion, ils animent des initiatives de mémoire particulières.

L'accessibilité

L'ONAC ouvre les archives détenues par ses services départementaux. 41

dérogations aux délais légaux de communication de ces archives ont ainsi été accordées. 2 711 demandes de recherche familiale formulées par des particuliers et 678 demandes de recherche historique effectuées par des chercheurs ont été renseignées ou réorientées.

l'animation des cérémonies patriotiques

L'organisation des cérémonies locales

Les services départementaux jouent un rôle majeur dans l'organisation des manifestations locales, notamment en s'assurant de la présence de jeunes scolaires.

Une classe du lycée Saint Bernard de Troyes a assisté à la cérémonie exceptionnelle donnée à la mémoire des combattants de Dien Bien Phù qui s'est déroulée le 7 mai aux Invalides en présence du Chef de l'Etat. Cette journée citoyenne organisée par le service départemental de l'Aube comprenait également la visite du Temple du souvenir à la mémoire des combattants indochinois morts pendant la Première Guerre mondiale situé dans le jardin d'agronomie tropicale du bois de Vincennes ainsi que du musée Guimet des arts asiatiques ; elle se clôturait par un ravivage de la Flamme sous l'Arc de Triomphe.

Les services départementaux font en sorte que ces enfants soient véritablement acteurs de ces cérémonies. Dans



l'Aube, l'affiche annonçant le 11 novembre dans tous les lieux publics fut sélectionnée à la suite d'un concours de dessins auquel a participé une soixantaine d'élèves de la section artistique du lycée Marie de Champagne de Troyes. Dans le Loir-et-Cher, les enfants ont pris une part active à la cérémonie du 11 novembre en lisant des lettres de poilus.

La reconnaissance de l'engagement des porte-drapeau

L'ONAC accorde une attention toute particulière à la présence des porte-drapeau lors des journées nationales commémoratives et des cérémonies locales. Leur engagement est reconnu grâce à un diplôme d'honneur délivré par l'ONAC après 3 ans de service. Ce sont 86 513 diplômes qui ont été décernés depuis sa création en 1961. En 2004, 3511 diplômes ont été remis. La promotion de cette fonction passe également par la préservation de l'emblème. En 2004, 107 subventions de 150 € pour l'achat et 6 subventions de 80 € pour la restauration d'un drapeau ont été accordées.

L'ONAC est également attentif à réserver un lieu de dévolution décent aux drapeaux qui ne sont plus portés. Le service départemental de la Haute-Marne est ainsi à l'initiative de la création



d'un musée départemental destiné à recueillir ces emblèmes. Cet engagement pour la pérennisation de la fonction de porte-drapeau passe enfin par la mobilisation des plus jeunes. C'est pourquoi en 2004, 17 porte-drapeau parmi les plus jeunes des régions françaises ont été invités par l'ONAC à Paris le 14 juillet. Défilé sur les Champs-Élysées, réception du Chef de l'Etat au Palais de l'Élysée, ravivage de la Flamme du Soldat inconnu sous l'Arc de Triomphe ont rythmé cette journée qui a également permis aux jeunes participants de découvrir la capitale.

Le ravivage de la Flamme sur la tombe du Soldat inconnu

L'ONAC s'engage dans la promotion de la cérémonie de ravivage de la Flamme

sur la tombe du Soldat inconnu. Lors de chaque voyage organisé sur le thème de la citoyenneté en région parisienne, les services départementaux amènent les jeunes participants à cette cérémonie particulièrement symbolique qui se perpétue tous les soirs depuis 1923.

Ces nombreux partenariats que l'ONAC a su fédérer au plan national, comme celui conclu avec la Comité de la Flamme ou l'Union Nationale des Combattants, légitiment l'implication de l'ONAC dans la transmission de la mémoire et garantissent le succès de ses initiatives. Cette même démarche est conduite par les services départementaux qui ont conclu ou reconduit 138 conventions départementales en 2004.

L'ONAC a confirmé les moyens affectés à sa mission de mémoire, consacrant ainsi le rôle décisif de cette attribution pour l'avenir de l'établissement public.

Le processus, initié dès 2003, de contractualisation des assistants-mémoire au terme de leur contrat emploi-jeune s'est poursuivi : 59 délégués à la mémoire combattante ont ainsi été recrutés.

L'ONAC a consolidé les moyens budgétaires qu'il dédie à la mémoire. Ainsi une augmentation de 59 % de la dotation de l'Œuvre Nationale du Bleu de France a été affectée pour le financement direct d'opérations conduites par les services départementaux.

19

Les financements croisés des actions de mémoire conduites par l'ONAC

EXERCICE	DMPA (1)	ONBF (2)	Subventions des collectivités locales	Produits des dons et legs	TOTAL
2001	232 312 €	65 553 €	34 343 €	3 568 €	335 776 €
2002	255 121 €	228 673 €	39 864 €	17 772 €	541 430 €
2003	296 712 €	220 541 €	120 229 €	47 889 €	685 372 €
2004	200 910 €	350 761 €	108 376 €	20 074 €	680 121 €

Tableau comparatif du budget consacré à la politique de mémoire combattante

1- Subvention versée en vertu du protocole d'accord signé avec la DMPA, le 6 juin 2001

2- Dotation affectée en vertu de la décision du 5 mars 2002, du Collège de l'Œuvre Nationale du Bleu de France

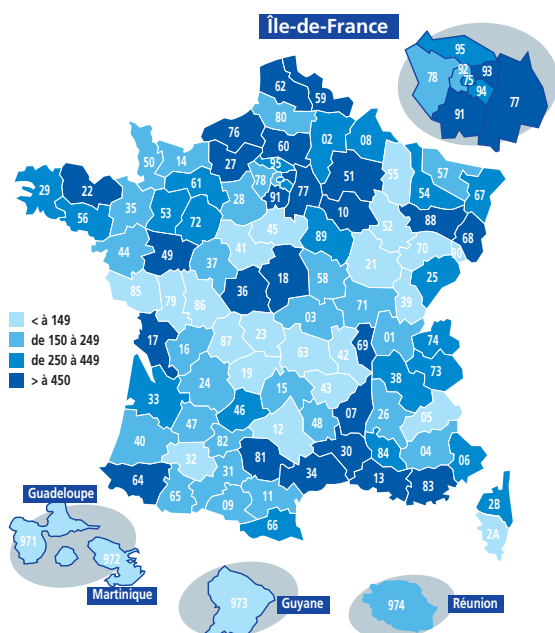
Enfin, l'ONAC a affecté 1 million d'euros à l'organisation des manifestations nationales exceptionnelles qui ont jalonné l'année 2004.

La solidarité

La solidarité est au cœur de la mission de l'ONAC. Elle est mise en œuvre à partir de deux types d'action : des interventions financières variées (secours, aides, participations, colis de douceurs, avances remboursables et prêts sociaux) et une assistance administrative dispensée par les services départementaux.

Nombre d'interventions financières en 2004 (hors colis)

les interventions financières



Typologie des interventions

Ces interventions se répartissent en plusieurs catégories :

Les secours : disponibles sans délai, ils apportent une réponse financière immédiate à des situations exceptionnelles ou de précarité. Ils permettent de régler une nuit d'hôtel, la course d'un taxi, d'un billet de train, ou encore de délivrer des bons alimentaires.

Les aides : mobilisables à moyen terme, ces aides sont destinées à trois types de besoin :

- difficulté financière ponctuelle : frais de déménagement, règlement d'un loyer, d'une facture d'énergie,...
- soutien financier lié à des frais médicaux : participation au financement de médicament, de frais d'hospitalisation,...
- soutien financier lié au décès d'un conjoint : participation aux frais d'obsèques.

Les participations financières : elles s'adressent aux ressortissants âgés et/ou en perte d'autonomie et concernent deux types d'action :

- la prise en charge partielle ou totale des frais d'aide ménagère.

Chiffres clés

- 35 287 interventions sociales diligentées par les services départementaux
- 16 737 cartes de veuves délivrées
- 14 adoptions de pupilles de la Nation
- 7 518 interventions sociales diligentées à l'étranger
- 2 861 bénéficiaires de l'allocation différentielle du Fonds de solidarité
- 75 479 ressortissants reçus ou visités

- les interventions spécifiques liées aux frais de maintien à domicile (aménagement d'une chambre au rez-de-chaussée de l'habitation d'un ressortissant âgé et/ou handicapé, participation au financement de télésurveillance ou de portage de repas à domicile, ...).

La remise des colis :

qualifiés de « colis douceur », ils sont principalement destinés aux ressortissants hébergés en maison de retraite.

Les avances remboursables et les prêts sociaux : consentis sans intérêt pour une durée maximale de deux ans, ils concourent au financement d'un bien mobilier, à l'aménagement ou aux travaux de réfection d'un logement...



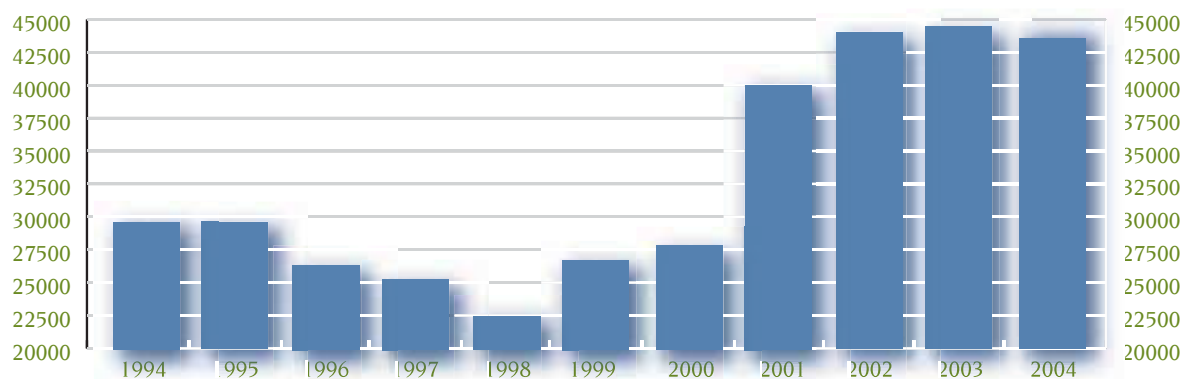
Remise d'un colis douceur par le Directeur Général de l'ONAC dans la Villa Epinomis, labélisée Bleuets de France, dans l'Oise le 2 décembre.

Bilan de l'évolution des interventions sociales de l'Office National de 1994 à 2004

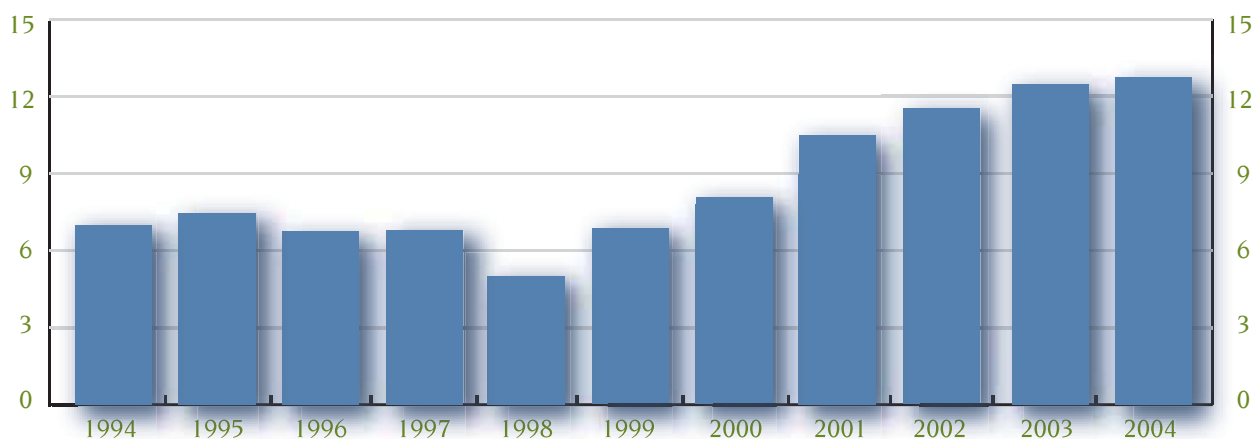
Année	Nb. d'interventions	En M d'euros
1994	29 722	7,00
1995	29 622	7,46
1996	26 389	6,74
1997	25 360	6,77
1998	22 571	4,99
1999	26 794	6,80
2000	27 917	8,00
2001	40 099	10,50
2002	44 014	11,47
2003	44 333	12,45
2004	42 553	11,79

21

Evolution du nombre d'interventions



Evolution des dépenses de solidarité (en millions d'euros)



Bilan global des interventions sociales diligentées

Bénéficiaires	Nombre d'interventions	Montant (en euros)
Anciens combattants	15 356	4 278 525,79
Harkis	1 423	642 645,34
Veuves	15 866	4 810 983,98
Pupilles et orphelins de guerre majeurs	1 453	652 551,83
Pupilles mineurs ou en études	552	446 957,28
Assistance aux ressortissants à l'étranger	7 518	746 215,16
Territoires d'Outre-mer	300	158 885,00
Secours permanents et occasionnels aux compagnes et aux pensionnés hors-guerre	81	53 038,00
Subvention pour l'équipement automobile des grands invalides et mutilés de guerre	4	2 195,00
Total interventions individuelles	42 553	11 791 997,38
Prêts et avances remboursables	637	926 362,00
Total général	43 190	12 718 359,38

Les bénéficiaires des interventions sociales diligentées par les services départementaux.
Répartition par catégorie de ressortissants

Catégorie de ressortissants	Nombre d'interventions	Montant des dépenses (en euros)
Anciens combattants	15 356	4 278 525,79
Harkis	1 423	642 645,34
Veuves	15 866	4 810 983,98
Pupilles de la Nation et orphelins de guerre majeurs	1 453	652 551,83
Pupilles de la Nation mineurs	552	446 957,28
Total	34 650	10 831 664,22

Répartition des interventions sociales par nature d'interventions (hors Pupilles de la Nation mineurs)

Catégories d'interventions	Anciens combattants	Harkis	Veuves	Pupilles de la Nation et orphelins de guerre majeurs	TOTAL	Montant des dépenses (en euros)
Secours	1 964	58	244	98	2 364	331 810,92
Aides						
- difficultés financières	6 057	1 140	4 358	967	12 522	5 664 713,95
- frais médicaux	1 420	155	821	136	2 532	1 025 652,33
- frais d'obsèques	430	31	4 237	80	4 778	2 152 537,61
Participations						
- aide-ménagère	607	10	864	43	1 524	521 241,09
- maintien à domicile	868	18	1 874	46	2 806	503 085,11
Colis douceur	4 010	11	3 468	83	7 572	185 665,93
Total	15 356	1 423	15 866	1 453	34 098	10 384 706,94
Avances remboursables	392	7	176	62	637	926 362

L'action sociale en faveur des veuves de guerre et d'anciens combattants ou de bénéficiaires du CPMIVG

Le nombre de veuves, ressortissantes de l'Office national, est estimé à 1 628 000. Les veuves de guerre, d'anciens combattants ou de bénéficiaires du

code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre bénéficient de l'ensemble des aides financières dispensées par l'Office national sur la subvention de l'Etat.

En 2003, l'action sociale a bénéficié d'un apport financier exceptionnel dû principalement au report de crédits disponibles au titre du Bleu et de France. En dehors de ce "pic",

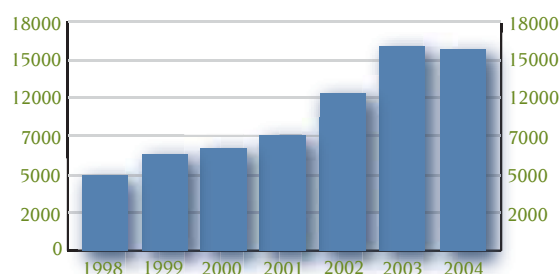
la tendance est à l'accroissement des dépenses en faveur des veuves. Lorsqu'elles sont accueillies dans les maisons de retraite de l'Office, elles peuvent parfois bénéficier de sa participation à leurs frais d'hébergement si elles sont incapables, personnellement ou avec le concours de leur famille, d'acquitter la totalité du prix de journée.

23

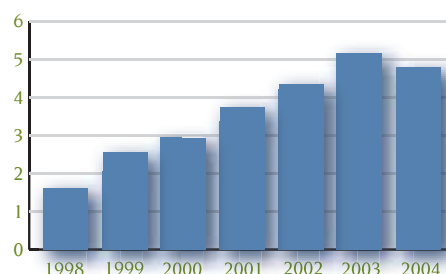
Bilan de l'action spécifique de l'Office national en faveur des veuves (1998/2004)

Année	Nb. d'interventions	Montant des dépenses en M d'euros
1998	5 934	1,61
1999	7 587	2,55
2000	8 068	2,94
2001	9 097	3,74
2002	12 385	4,35
2003	16 067	5,15
2004	15 866	4,81

Evolution du nombre d'interventions en faveur des veuves



Evolution des dépenses d'action sociale en faveur des veuves (en millions d'euros)



En 2004, les services départementaux ont instruit 17 281 demandes de cartes de veuve et 16 737 cartes ont été établies.

Bilan de l'établissement des cartes de ressortissants de l'ONAC	
Génération	Nombre de cartes délivrées
1914/1918	33
1939/1945	7 101
Indochine et A.F.N.	9 221
4 ^{ème} génération du feu	382
TOTAL	16 737

L'action sociale en faveur des Harkis

Les services départementaux ont maintenu l'attention particulière portée aux anciens supplétifs rapatriés

d'Afrique du Nord ainsi qu'à leur famille.
Ils sont intervenus financièrement

auprès de 1 430 foyers pour un montant total de 653 097,34 euros .

L'action sociale en faveur des Harkis		
Nature des interventions	Nombre	Montant des dépenses (en euros)
Secours	58	15 950,40
Aides		
- difficultés financières	1 140	519 191,17
- frais médicaux	155	79 167,66
- frais d'obsèques	31	15 546
Participations		
- aide-ménagère	10	4 110,26
- maintien à domicile	18	8 231,85
Colis de douceurs	11	448
Total	1 423	642 645,34
Avances remboursables	7	10 452

la gestion des pupilles de la Nation

La mise en œuvre du statut de pupille de la Nation constitue une activité originelle de l'ONAC et plus particulièrement de ses services départementaux. Ce statut s'inscrit dans un cadre législatif institué en 1917 et dont la dernière extension date de 1993.

Cette gestion comporte deux aspects ; d'une part, l'assistance administrative afférente à la procédure d'adoption devant les tribunaux de grande instance, d'autre part, le suivi des pupilles de la Nation jusqu'à leurs 21 ans et au-delà lorsqu'ils poursuivent des études.

3 catégories de pupilles sont référencées par rapport à la loi invoquée lors de l'intervention du jugement prononçant l'adoption :

cat 1 : Lois du 27 juillet 1917, du 29 avril 1927, du 6 août 1955 et du 31 juillet 1959 (anciens combattants victimes de guerre, militaires),
cat 2 : Loi du 23 janvier 1990 (acte de terrorisme),
cat 3 : Loi du 19 juillet 1993 (extension aux enfants de certains fonctionnaires décédés dans des circonstances liées au maintien de l'ordre public).

Bilan de la gestion des pupilles de la Nation						
Nombre de SD/ONAC gestionnaires de pupilles	Nombre de PN gérés					
	cat 1	cat 2	cat 3	Filles	Garçons	TOTAL
47	59	90	26	94	81	175

Bilan par département des adoptions par la Nation en qualité de pupille prononcées en 2004						
N°	Département	Nombre d'adoptions prononcées				
		cat 1	cat 2	cat 3	Filles	Garçons
06	Alpes-Maritimes		2		1	1
13	Bouches-du-Rhône	3			2	1
69	Rhône	5			4	1
71	Saône-et-Loire	2			1	1
92	Hauts-de-Seine		2		1	1
	TOTAL	10	4	0	9	5

Bilan des interventions financières diligentées en faveur des pupilles de la Nation		
Nature des interventions	Nombre	Montant (en euros)
1- Aides aux études		
scolarité (jusqu'au bac)	158	198 592
études supérieures (au-delà du bac)	108	159 995
apprentissage	8	11 530
2- Aides à la vie quotidienne et entretien		
vacances	70	32 573,44
soins médicaux	11	3 115,84
dépenses courantes (vêtements, loisirs...)	37	12 981
3- Aides au premier emploi	1	500
4- Etrennes	143	21 956
5- Aides à la majorité	15	5 714
TOTAL	552	446 957,28
PRETS	0	0

l'action sociale en faveur des ressortissants de l'étranger et des offices des territoires d'Outre-mer et de Pondichéry

L'action sociale en faveur des ressortissants de l'Etranger

L'ONAC intervient chaque année en faveur de ses ressortissants de l'Etranger en situation nécessitant une aide par l'intermédiaire des ambassades et consulats de France, pour les Etats qui comptent un nombre significatif de ressortissants, et par l'intermédiaire des Offices des anciens combattants conventionnés de 11 Etats africains et malgaches.

Dans ces pays, sous la double recommandation du ministère des affaires étrangères et des autorités de contrôle financier (ministère des finances), une commission paritaire, associant

fonctionnaires des postes consulaires, Vice consul, attaché militaire, trésorier-payeur, représentants des groupements d'anciens combattants et membres de l'Assemblée des français à l'Etranger, est chargée de statuer sur les demandes d'aides financières formulées par les ressortissants indépendamment de leur nationalité.

Au titre de l'exercice 2004, le champ des interventions sociales de l'ONAC en faveur des ressortissants de l'étranger se traduit par plus de 7 518 aides financières diligentées dans 46 pays pour un montant total de 0,74 M d'euros.

Bilan des interventions par continent

Continent	Nombre d'aides	Dépenses
Europe	349	149 976,91
Afrique	6 792	437 567,30
Asie	220	62 010
Amérique du Nord et centrale	80	46 105,95
Amérique du Sud	73	47 785
Océanie	4	2 770
TOTAL	7 518	746 215,16

L'action sociale en faveur des ressortissants relevant des Offices des territoires d'Outre-mer et de Pondichéry

L'ONAC accorde une subvention d'action sociale et de fonctionnement, votée par le Conseil d'administration, aux Offices des anciens combattants de Polynésie Française, de Nouvelle Calédonie et de Pondichéry.

Ces Offices ont pour mission d'assurer sur leur territoire respectif les fonctions dévolues à l'Office national par le code des PMIVG.

- L'Office des anciens combattants de Polynésie Française.

En 2004, 73 210 euros ont été accordés dont 53 863 euros pour le fonctionnement et les salaires et 19 347 euros pour l'action sociale.

- L'Office des anciens combattants de Nouvelle Calédonie

En 2004, 60 034 euros ont été accordés dont 36 905 euros pour le fonctionnement et les salaires et 23 129 euros pour l'action sociale.

- L'Office des anciens combattants de Pondichéry.

En 2004, 25 641 euros ont été accordés dont 4 893 euros pour le fonctionnement et les salaires et 20 748 euros pour l'action sociale.

Les interventions de ces trois Offices ont concerné en 2004 plus de 300 ressortissants en difficulté.

L'attribution de l'allocation différentielle du fonds de solidarité

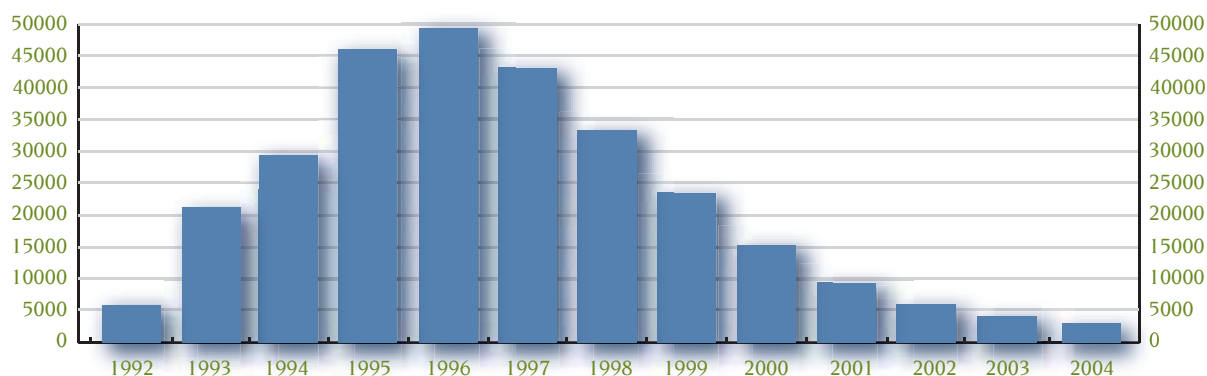
Créé par l'article 125 de la loi de finances pour 1992, le fonds de solidarité

se compose de l'allocation différentielle et de l'allocation de préparation à la retraite.

Les services départementaux de l'ONAC assurent la gestion de l'allocation différentielle sous l'autorité des préfets de département, ordonnateurs secondaires de ladite allocation. En 2004, l'allocation différentielle

garantit aux anciens combattants d'Indochine et d'AFN chômeurs de longue durée ou en activité salariée involontairement réduite un revenu mensuel maximum de 765,50 euros porté à 929,06 euros s'agissant des allocataires justifiant de 160 trimestres de cotisation à un régime d'assurance vieillesse.

Evolution du nombre d'allocataires



Evolution du nombre de titulaires de l'allocation différentielle du fonds de solidarité sur la période 1992/2004

Année	Nombre de dossiers instruits	Nombre d'allocataires	Rejets prononcés	Montant mensuel moyen de l'allocation différentielle
1992 (second semestre)	9 281	5 888	3 393	1 150 F
1993	23 087	21 206	1 887	1 325 F
1994	30 809	29 463	1 349	1 437 F
1995	48 426	46 099	2 347	1 865 F
1996	51 082	*49 320	1 762	1 834 F
1997	48 600	*43 119	2 181	1 907 F
1998	40 519	*33 289	1 173	2 175 F
1999	24 428	*23 508	664	2 029 F
2000	15 401	*15 312	270	2 118 F
2001	9 515	*9 403	121	2 409 F
2002	6 004	*6 039	76	419,44 euros
2003	4 128	*4 122	37	461,01 euros
2004	2 845	*2 861	28	437,19 euros

* nombre d'allocataires ayant perçu, à un moment ou à un autre, l'allocation différentielle par application du système des entrées et sorties (retraite vieillesse, option APR, décès...) dans le dispositif. Ainsi, en 2004, 2 861 ressortissants ont bénéficié de l'allocation différentielle pour un solde de 1 803 allocataires au 31 décembre 2004.

le suivi personnalisé des ressortissants par les services départementaux

L'exercice de la mission de solidarité par l'ensemble des services

départementaux de l'Office national comporte une activité importante consacrée à l'accueil et à l'écoute des ressortissants. Ainsi, au titre de l'exercice 2004, 75 479 entretiens individualisés ont été réalisés au cours desquels les ressortissants ont pu exposer leurs difficultés sociales.

En fonction de la nature des difficultés identifiées, les services départementaux ont déterminé et mis en œuvre un suivi approprié qui s'est traduit par l'instruction de 82 697 demandes. Le bilan du suivi personnalisé diligenté en 2004 s'est concrétisé par 73 471 réponses apportées.

27

Bilan qualitatif et quantitatif du suivi personnalisé mis en œuvre en 2004

l'activité d'accueil et d'écoute des ressortissants		
Nombre de ressortissants reçus	au service départemental	66 577
	en permanence extérieure	3 817
Nombre de ressortissants visités		5 085
Total		75 479
l'instruction et l'orientation des demandes		
Nature des dossiers instruits	Nombre	
dossiers de demandes d'aides financières ONAC	38 198	
dossiers relevant de dispositifs nationaux	9 267	
dossiers d'hébergement en maison de retraite	1 224	
démarches administratives auprès d'organismes	27 076	
dossiers de demandes d'aides financières auprès d'organismes extérieurs	6 932	
Total	82 697	

Les réponses apportées

Nature des réponses apportées	Nombre
Interventions financières ONAC	20 987
Interventions pour les dossiers relevant de dispositifs nationaux	9 267
Interventions et accompagnement pour l'hébergement en maisons de retraite	1 224
Réponses et interventions administratives	30 266
Interventions pour demandes d'aides financières auprès d'organismes extérieurs	6 932
Accompagnements psycho social	4 795
Total	73 471



Réception par le Directeur général d'une délégation de ressortissants d'Outre-mer en juillet 2004.

La reconnaissance

Les services départementaux de l'ONAC sont les services de proximité de la gestion, pour le compte du ministère de la défense, du droit à reconnaissance du monde combattant.

la gestion des droits pour l'ensemble des générations du feu

La France de la carte du combattant

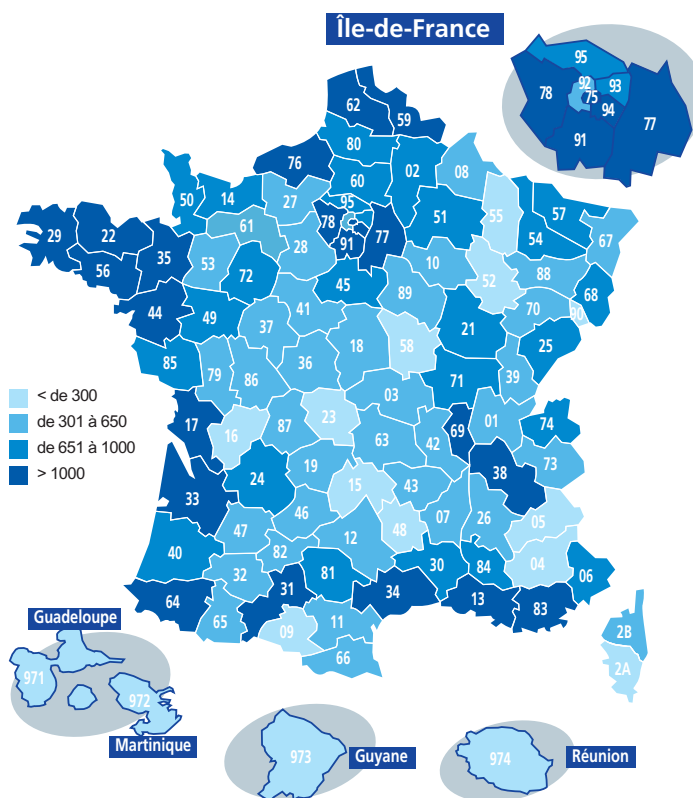
La carte du combattant, titre lié à la participation à des combats, et le titre de reconnaissance de la Nation, créé d'abord pour les militaires ayant servi pendant au moins trois mois en Afrique du Nord, sont délivrés depuis l'origine par les offices départementaux des anciens combattants, devenus services départementaux de l'Office national.

La carte du combattant

L'activité, menée en phase avec les trois générations du feu :

- avant 1940 : première guerre mondiale et théâtres d'opérations extérieures,
- 1945/1975 : seconde guerre mondiale et guerre d'Indochine,
- depuis 1975 : guerre d'Algérie, combats du Maroc et de la Tunisie, et missions extérieures,

a été régulièrement alimentée, depuis 10 ans, par les assouplissements législatifs successifs des conditions d'attribution de la carte du combattant aux anciens d'Afrique du Nord. Le dernier en date a été réalisé par la loi de finances pour 2004 qui a ramené à 4 mois, à compter du 01/07/04, la durée des services sur l'un ou plusieurs des trois territoires reconnue équivalente à la participation aux actions de feu ou de combat exigée pour l'attribution de la carte.



Cette dernière mesure explique le nombre très élevé de cartes du combattant attribuées en 2004, l'ensemble de cette gestion restant par ailleurs durablement marquée, essentiellement à Paris et à Pau, par l'afflux des demandes de cartes émanant de ressortissants des ex-colonies.

Chiffres clés

- **74 105** cartes du combattant
- **34 462** Titres de Reconnaissance de la Nation
- **292** cartes de statuts générationnels

La reconnaissance

La reconnaissance

Cet afflux est provoqué, d'une part, par la réouverture, par la loi de finances pour 2001, de la possibilité pour ces res-

tissants d'obtenir la retraite du combattant et, d'autre part, par la revalorisation du montant de celle-ci, décidée par la

loi de finances rectificative pour 2002 et effectivement entrée en application dans le courant de l'année 2004.

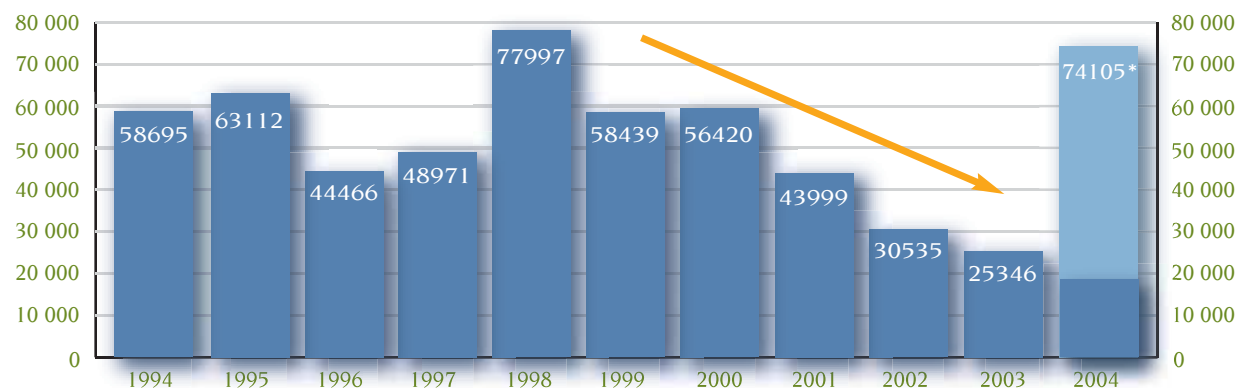
Descriptif de l'activité liée à la carte du combattant

	Attributions	Rejets	Envois à Caen (1)	Autres dossiers étudiés (2)	TOTAUX
<i>Demandeurs nés ou domiciliés en France</i>	70 142	6 804	1 427	18 114	96 487
<i>Demandeurs nés et domiciliés à l'étranger (ex-colonies)</i>	3 524	997	278	4 153	8 953
<i>Demandeurs nés et domiciliés à l'étranger (autres Etats ou Français)</i>	439	34	5	14	492
	74 105	7 835	1 710	22 281	105 931

(1) Envoi au bureau des titres et statuts de la DSPRS à Caen, pour décision ministérielle.

(2) Demandes ayant fait l'objet d'une étude au cours de l'année, mais qui soit ont été classées sans suite (l'intéressé n'a pas servi en période de guerre, ou est décédé, ou n'habite plus dans le département, ou reste introuvable...), soit sont restées en fin d'année en attente d'éléments d'instruction (autorités militaires...).

Carte du combattant



(source : DSPRS sauf 2004 : source ONAC).

* La mesure des 4 mois explique le nombre très élevé de cartes du combattant attribuées en 2004.

Le Titre de Reconnaissance de la Nation

Créé en 1967 pour les militaires ayant pris part aux opérations d'Afrique du Nord, le TRN a été étendu :

- en 1974 aux membres des forces supplétives françaises ayant participé aux mêmes opérations et Français ou domiciliés en France lors de leur demande,
- en 1993 aux militaires des forces armées françaises et aux personnes civiles de nationalité française qui ont

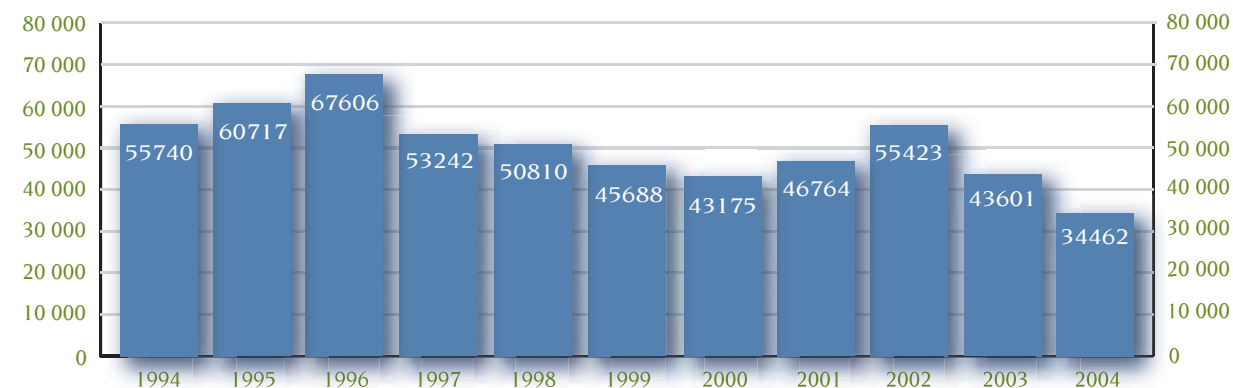
servi dans une formation ayant participé aux opérations et missions ouvrant vocation à l'attribution de la carte du combattant,

- en 2001 aux militaires et aux civils français ayant servi en Algérie entre le 2 juillet 1962 et le 1^{er} juillet 1964.

Descriptif de l'activité liée au Titre de Reconnaissance de la Nation

Attributions	Rejets	Envois à Caen (1)	Autres dossiers étudiés (2)	TOTAUX
34 462	1 157	62	5 252	40 933

Titre de Reconnaissance de la Nation



(source : DSPRS sauf 2003 et 2004 : source ONAC)

La gestion des droits pour les générations spécifiques

Les services départementaux ont en charge l'instruction des demandes tendant à obtenir la reconnaissance de l'une des qualités suivantes liées à la seconde guerre mondiale :

- Combattant volontaire de la Résistance (CVR),
- Personne Contrainte au travail en pays ennemi (PCT),
- Réfractaire,
- Personne transférée en pays ennemi (PTPE),
- Incorporé de force dans les formations paramilitaires allemandes,
- Patriote réfractaire à l'annexion de

fait des départements du Rhin et de la Moselle (PRAF),

- Patriote transféré en Allemagne (PTA).

Cette activité est devenue totalement résiduelle à l'exception relative des trois derniers titres, entièrement gérés par les seuls services départementaux de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

La gestion des droits annexes

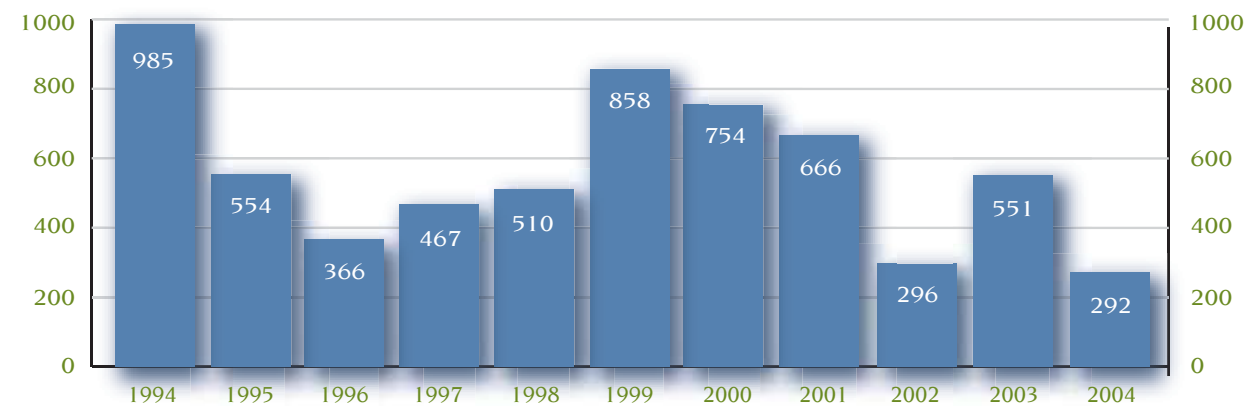
Il s'agit des activités suivantes :

- * Echange de la carte du combattant, volume global en 2004 : 3 832
- * Délivrance de duplicata et d'attestations en vue de l'attribution d'une décoration, volume global en 2004 : 8 553.
- Délivrance d'attestation permettant de souscrire à la rente mutualiste du combattant, volume global en 2004 : 6 068.



Cérémonie au mémorial AFN, le 5 décembre 2004

Statuts générationnels



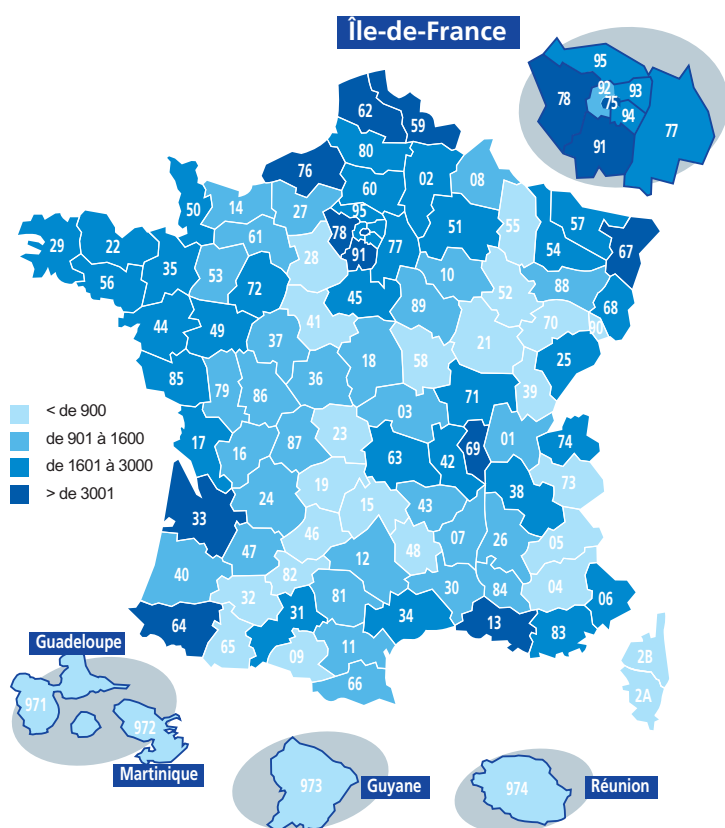
(source : DSPRS sauf 2004 : source ONAC)

La réparation

L'ONAC est l'outil de l'Etat dans le domaine de la gestion du droit à réparation, tant par ses services départementaux, en faveur du monde combattant de métropole et des DOM, que par sa direction générale, en faveur des victimes des persécutions raciales pendant l'occupation.

La France de la retraite du combattant

La gestion des droits du monde combattant



ressortissants des ex-colonies d'obtenir la retraite du combattant (art. 109 de la LF pour 2001)

- la deuxième qui a avancé à 60 ans (à compter du 01/01/02) l'âge d'ouverture du droit à la retraite du combattant pour les bénéficiaires d'une pension

d'invalidité servie au titre du code des pensions militaires d'invalidité et de victimes de guerre et indemnisant une ou plusieurs infirmités imputables à des services de guerre ou assimilés (art. 128 de la LF pour 2002).

Ce domaine connaît ainsi, depuis 2000, un très haut niveau d'activité, encore important en 2004.

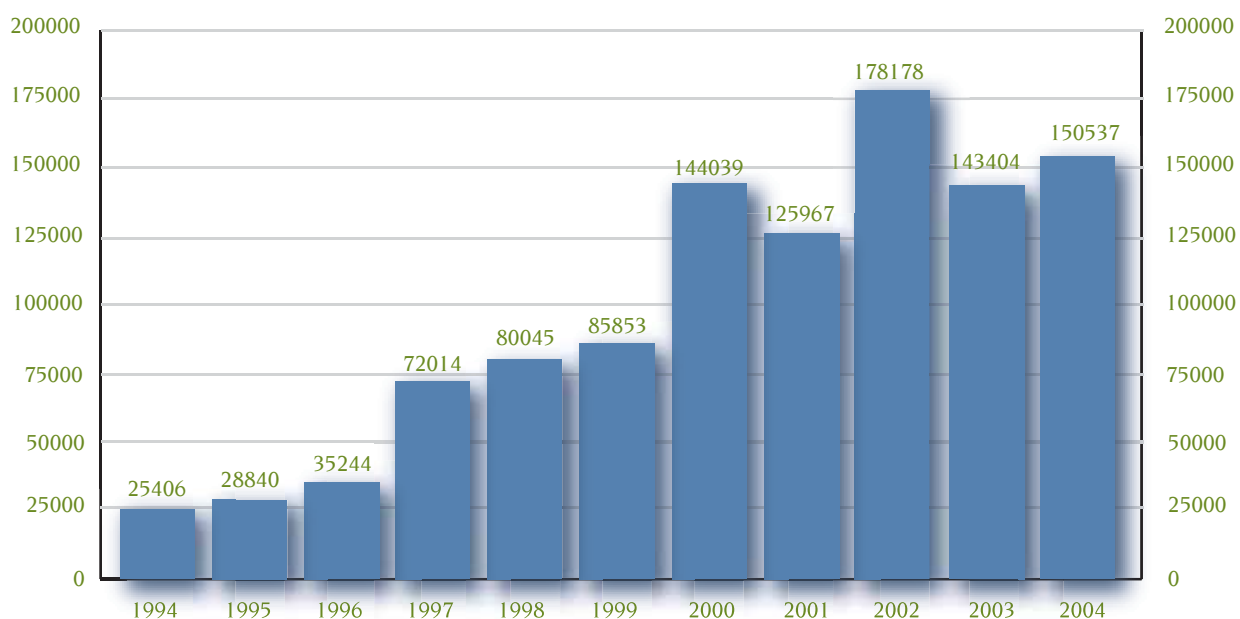
A noter que le volume des certifications est directement lié à l'importance démographique des départements.

Descriptif de l'activité liée à la retraite du combattant

Certifications établies	Transmissions à un autre service départemental	Total
162 660 (1)	10 535	173 195

(1) Le chiffre indiqué ici par l'ONAC correspond au nombre de dossiers envoyés dans l'année, par les 100 services départementaux, aux directions interdépartementales des anciens combattants ou au service de Château-chinon pour liquidation, tandis que le chiffre indiqué par la DSPRS (cf. tableau suivant) est celui du nombre des retraites du combattant effectivement liquidées et concédées dans l'année.

Retraite du combattant (1)



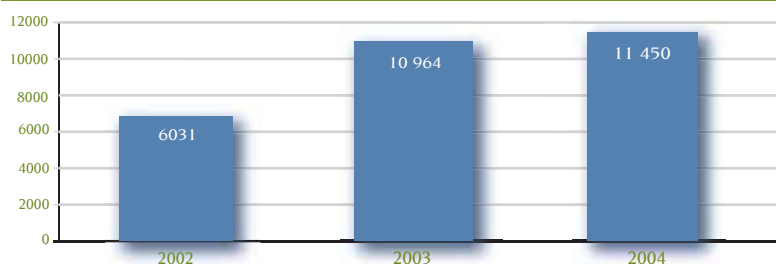
(1) cf. tableau précédent

(Source : DSPRS).

La gestion des allocations pour les Harkis et leurs veuves

Depuis le 30/06/02, l'instruction des dossiers des anciens Harkis relatifs aux mesures pérennes adoptées en leur faveur est à la charge des services départementaux de l'ONAC, qui ont repris cette tâche des préfectures.

Allocation de reconnaissance

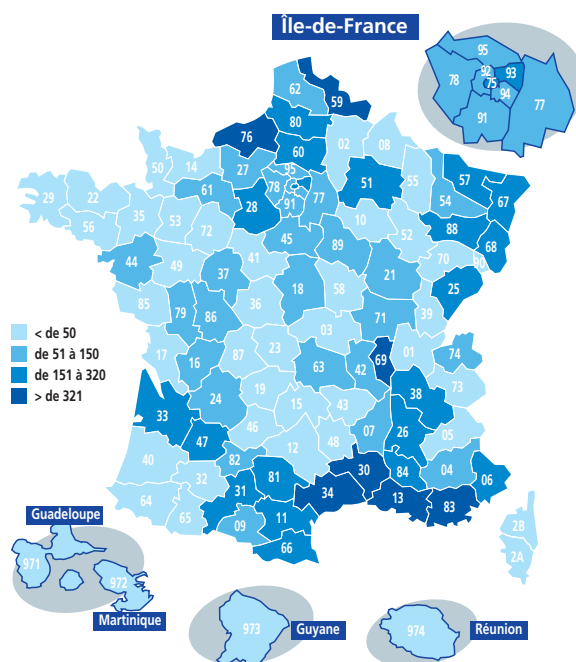


Celles-ci, sauf exceptions, ont conservé leur compétence sur les dossiers relatifs aux mesures du « plan harki », prorogées à diverses reprises (logement pour les Harkis, bourses d'étude et emploi pour leurs enfants). Les mesures pérennes sont au nombre de quatre :

- la rente viagère aux Harkis,
- la rente viagère aux veuves de Harkis non remariées,
- l'aide spécifique aux conjoints survivants,
- les secours sociaux qui relevaient des préfets.

La transformation des rentes viagères, à compter du 01/01/2003, en allocations de reconnaissance indexées et non soumises à conditions de ressources, a entraîné presque le doublement du nombre des attributions et une très forte réduction du nombre des rejets. Ces effets se sont répercutés sur 2004.

La France des rentes harkies



Descriptif de l'activité liée aux Harkis et à leurs veuves

	Servies en 2004	Rejetées	Totaux
Allocations de reconnaissance aux Harkis	9 185	194	9 379
Allocations de reconnaissance aux veuves de Harkis	2 265	98	2 363
Aides spécifiques aux veuves de Harkis	305	79	384
Totaux	11 755	371	12 126

La gestion de la carte d'invalidité

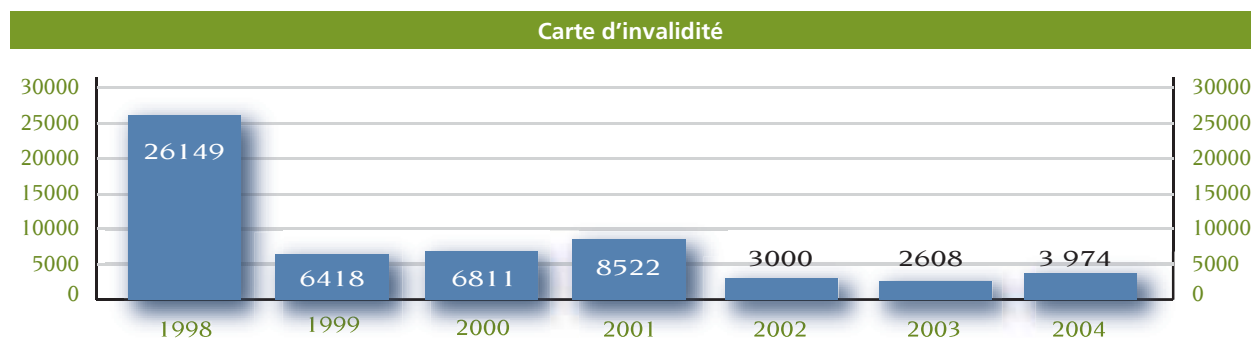
A partir d'un taux de 25 %, l'invalidité indemnisée au titre du CPMIVG ouvre droit à la délivrance, par le service

départemental du lieu de résidence de l'invalidé, d'une carte d'invalidité lui permettant d'obtenir des réductions tarifaires sur le chemin de fer, ainsi que, aux conditions déterminées par les compagnies, sur certains autres moyens de transports.

Cette activité a connu en 2004 un accroissement de plus de 50%, du fait du renouvellement des premières cartes d'invalidité d'une validité de 10 ans délivrées à partir de 1994.

Attribution ou renouvellement

	Attribution ou renouvellement	Duplicata	Total
Carte d'invalidité 2004	3 974	706	4 680



La gestion spécifique du droit à réparation dans les départements d'Outre-mer

En l'absence de directions interdépartementales outre-mer, les missions relatives au droit à réparation (exceptées les pensions) gérées en métropole directement par ces structures déconcentrées du ministère de la défense, sont assurées dans les départements d'Outre-mer par les services de l'ONAC.

Il s'agit des droits accessoires au droit à

pension d'invalidité (du CPMIVG) que sont :

- les soins gratuits et l'appareillage (article L 115 et 55 et L 128 et 55 du CPMIVG),
 - les emplois réservés (article L 393 du même code),
- et de la gestion des dossiers d'allocations de préparation à la retraite (A.P.R.) servies aux anciens d'AFN chômeurs de longue durée.

Trois indicateurs d'activité :

- Le nombre des pensionnés pour invalidité dans les DOM au 31/12/04 :

- Guadeloupe :	459
- Martinique :	745
- Guyane :	181
- La Réunion :	1 076
Total :	2 461

• Le nombre de candidats convoqués en 2004 pour les examens des emplois réservés :	
- 1 ^{ère} catégorie :	11
- 2 ^{ème} catégorie :	25
Total :	36

- Les règlements effectués en 2004 par les services départementaux des DOM.

35

Les règlements effectués en 2004 par les SD des DOM					
	Guadeloupe (971)	Martinique (972)	Guyane (973)	La Réunion (974)	Totaux
Soins médicaux gratuits	45 974,02	180 379,46	6 120,58	54 739,64	287 213,70 €
Appareillage	4 309,21	10 112,79	5 992,00	13 871,87	34 285,87 €
Expertises	1 118,16	4 393,16	370,52	0,00	5 881,84 €
TOTAUX	51 401,39	194 885,41	12 483,10	68 611,51	327 381,41 €

La gestion des droits des victimes de persécutions raciales pendant l'occupation

En 2004, le dispositif d'indemnisation concernant les victimes de spoliations est resté inchangé alors qu'un nouveau décret régie l'indemnisation des orphelins de parents victimes de la barbarie nazie. Le décret n° 2004-751 du 27 juillet 2004 institue une aide financière en reconnaissance des souffrances endurées par les orphelins dont les parents ont été victimes d'actes de barbarie durant la Deuxième Guerre mondiale. La mesure de réparation prend la forme au choix du bénéficiaire d'une rente viagère mensuelle de 457.35 euros ou d'un indemnité en capital de 27 440.82 euros. L'instruction des demandes est effectuée par la D.S.P.R.S. du ministère de la défense. Le Premier Ministre prend la décision d'accorder ou de refuser l'indemnisation sur proposition qui lui est transmise par le ministère de la défense. Les décisions favorables sont transmises à l'Onac pour exécution.

Indemnisation des spoliés :

- nombre de bénéficiaires en 2004 : 4 930
- montant des indemnités versées en 2004 : 45 926 696.53 euros

Indemnités des orphelins victimes de l'antisémitisme :

- en 2004 : 112 bénéficiaires de capital
54 bénéficiaires de rente
- en 2004 : sommes versées en capital : 3 073 371.84 euros
sommes versées en rente : 173 721.52 euros

Poids annuel de la rente :

- En 2004, le poids de la rente mensuelle s'est élevé à 36 260 994.75 euros pour 79 285 mouvements.
- Au 31/12/2004, 6 547 bénéficiaires perçoivent une rente.

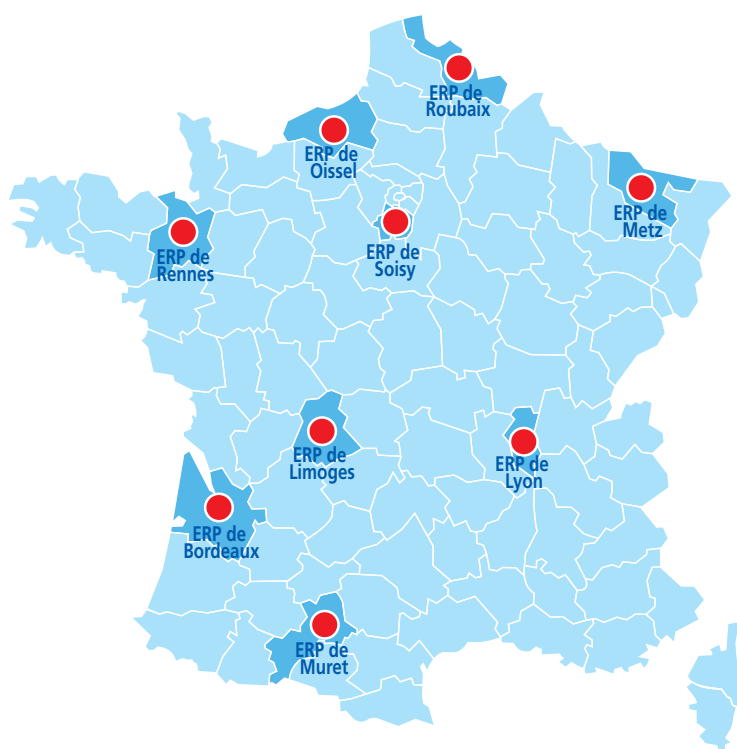
La reconversion professionnelle

Outil de formation, les 9 écoles de reconversion professionnelle ont démontré leur exceptionnelle qualité d'adaptation. Réservées aux invalides de guerre dès 1914, ouvertes aux mutilés du travail en 1924, aux travailleurs handicapés en 1962, aux agriculteurs en reconversion au milieu des années soixante, aux enfants de Harkis de 1989 à 2001, elles accueillent aujourd'hui, à côté d'un public handicapé, des militaires en reconversion.

Deux nouveaux secteurs d'activité sont apparus en 2004 : un nouvel accueil des enfants de supplétifs sous forme de conventions individuelles de formation et une intégration aux dispositifs de formation continue dans le cadre de la politique de l'emploi impulsée par le Premier Ministre.

36

Les 9 écoles de reconversion professionnelle



les formations
proposées

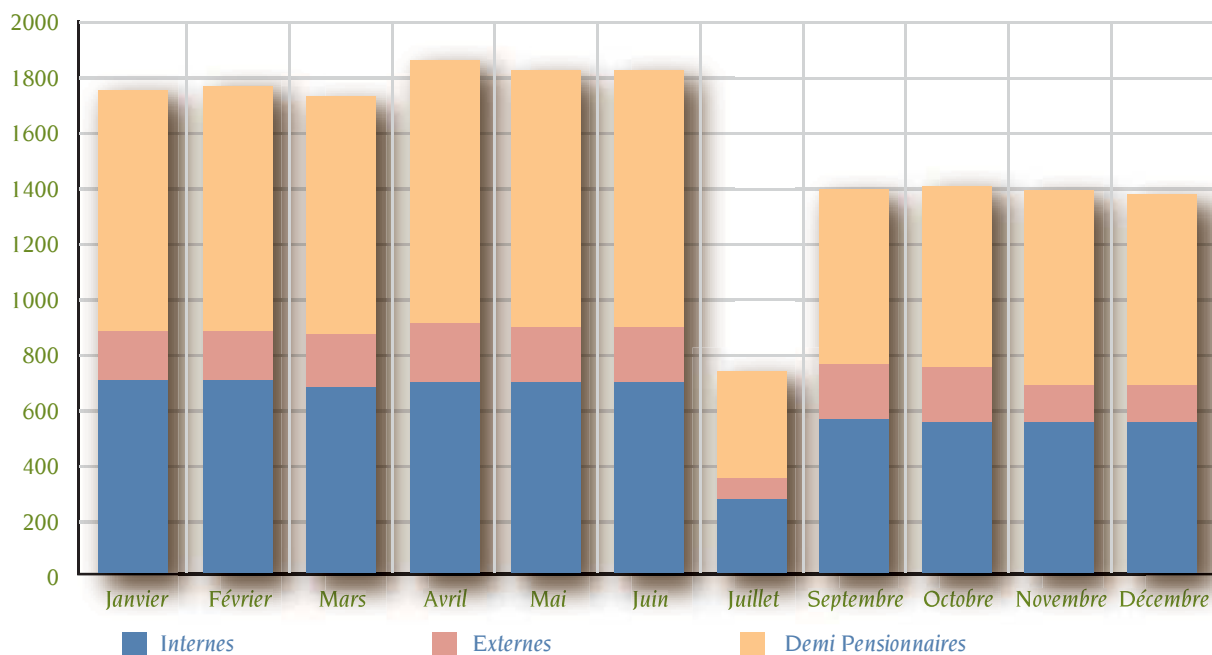
Les filières professionnelles

Si nécessaire, après une préformation de 3 à 6 mois, sept grandes filières professionnelles conduisent à plus d'une cinquantaine de métiers demandeurs de main d'œuvre qualifiée, plus une filière des métiers de la sécurité ouverte en septembre 2003 dans le cadre de la reconversion des militaires.

Dans ces huit filières, l'évolution des effectifs des stagiaires est représentative de la rencontre entre :

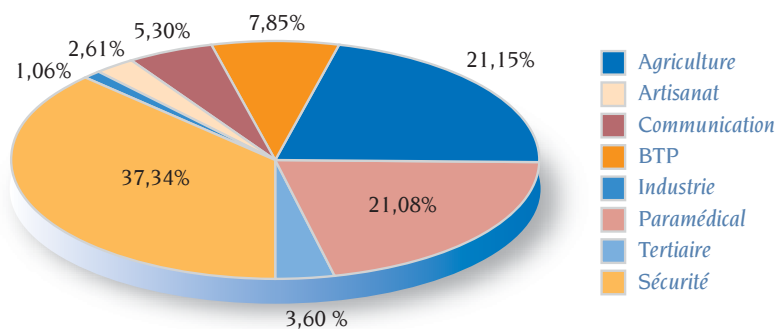
- les demandes des stagiaires et la manière dont les orienteurs les traduisent en conseil vers telle ou telle filière ;
- les demandes du marché de l'emploi qui sont, dans bien des cas, à la recherche de personnels qualifiés qu'ils peinent à trouver.

Effectifs mensuels des stagiaires des ERP (journées facturées)



37

Ventilation des stagiaires par filière d'activité

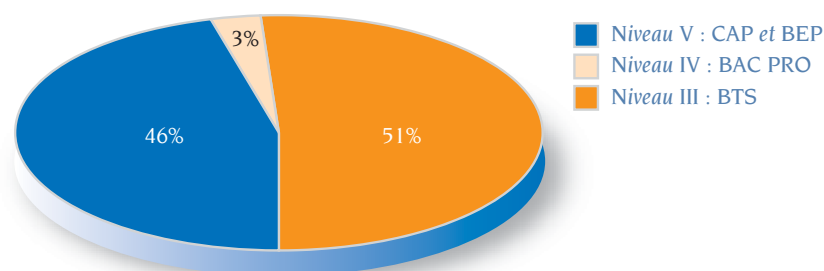


Les formations diplômantes ou qualifiantes et les services rendus aux stagiaires

Les diplômes

Les ERP de l'ONAC proposent des formations conduisant pour la plupart à des diplômes de l'Education Nationale et des titres d'autres ministères. Certaines écoles innovent en créant des formations qualifiantes, attestées par des titres « ONAC » validés avec l'aide de professionnels, qui peuvent soit compléter un diplôme en lui donnant une coloration particulière, soit conduire à une insertion professionnelle rapide.

Poids relatif des trois niveaux de formation



La reconversion La reconversion professionnelle

La validation des acquis de l'expérience :

Aux termes de la loi, toute personne ayant au moins trois années d'activité professionnelle peut, à condition de faire la preuve de ses capacités, obtenir partiellement ou totalement le diplôme certifiant ses capacités.

Les ERP ont développé ce service, aujourd'hui présent dans toutes les écoles, qui permet aux ressortissants de l'ONAC, aux travailleurs handicapés comme aux militaires en reconversion d'être accompagnés dans cette démarche afin de valoriser leur expérience professionnelle.

L'accès à la fonction publique :

Par convention avec le ministère de la fonction publique, un ambitieux programme d'accompagnement des personnes sur la liste d'attente aux emplois réservés a débuté fin 2002. L'accompagnement direct de ces personnes vers l'emploi a été très difficile pour les raisons suivantes :

- découragement de nombreuses personnes inscrites avant 1990 ;
- qualifications très anciennes et sans rapport avec les besoins actuels des administrations ;
- absence de rémunération et absence d'indemnisation des frais de transports et de séjour pour les stagiaires ;
- méconnaissance par beaucoup d'administrations des possibilités d'intégration de travailleurs handicapés par la voie contractuelle.

En revanche, 214 personnes ont suivi en 2003 une préparation aux concours de catégorie C mise en place dans le cadre de cette convention. En septembre 2004, cette action a été reconduite, et étendue aux concours de catégorie B dans trois écoles.

les stagiaires des ERP

Les stagiaires « COTOREP » (Commissions techniques d'orientation et de reclassement professionnel)

97 % des stagiaires ont été orientés par les COTOREP et relèvent d'un régime de la sécurité sociale.

Un de ces stagiaires sur quatre a été victime d'un accident du travail. 40% d'entre eux souffrent de pathologies dorsolombaires.

Les stagiaires militaires

Les 41 militaires présents en décembre 2004 étaient majoritairement des hommes. Ils se tournent vers l'ensemble des secteurs professionnels offerts par les ERP, mais principalement vers la maintenance des réseaux informatiques, l'électrotechnique, les métiers du secrétariat et de la comptabilité, le bureau d'étude du bâtiment, la topographie, la maintenance du matériel de santé, la communication graphique ainsi que les métiers de la sécurité, plus spécialement destinées aux militaires en reconversion.

Les stagiaires relevant du code des pensions militaires et d'invalidité

A l'origine des ERP, ils ne représentent plus aujourd'hui qu'une douzaine de personnes prises en charge, qu'ils soient en ERP ou hors ERP.

La 4^{ème} génération du feu voit actuellement s'accroître le nombre de titulaires d'un titre de reconnaissance de la Nation dont la possession permet, comme aux autres ressortissants de l'ONAC, de bénéficier d'aides en matière de reconversion ; une information sur cette possibilité a été adressée à tous les services départementaux.

Le taux de remplissage (travailleurs handicapés)

Le taux d'occupation est bon, la forte décade de mai-juin s'expliquant par des départs dès la fin des examens. Il pourrait encore être amélioré en favorisant l'orientation des travailleurs handicapés dans certaines sections du génie électrique notamment. Les directeurs des ERP s'y emploient au moyen d'une politique d'information auprès des psychotechniciens de l'AFPA au sein des COTOREP.

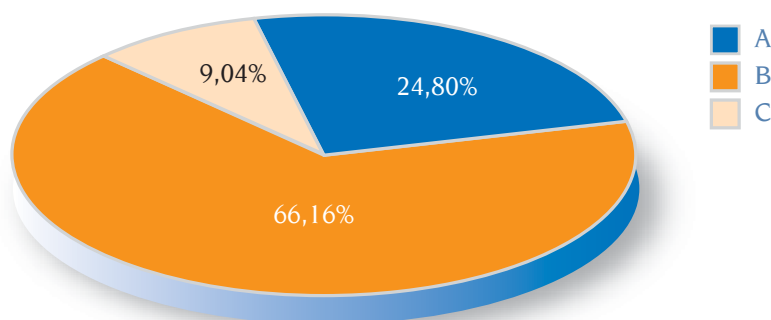
La Convention ONAC-Union Nationale des médecins de réserve (UNMR) est un autre outil pour améliorer le taux d'occupation. Signée le 3 juillet 2003 avec l'agrément de la direction centrale du service de santé des armées, elle a pour but d'encourager des médecins de réserve bénévoles de cette association à siéger au titre de représentant titulaire ou suppléant de l'ONAC dans les COTOREP départementales. Cette activité s'inscrit dans le cadre de la réserve citoyenne.

Une nouvelle séance de formation a eu lieu le 9 décembre 2004 à Soisy.

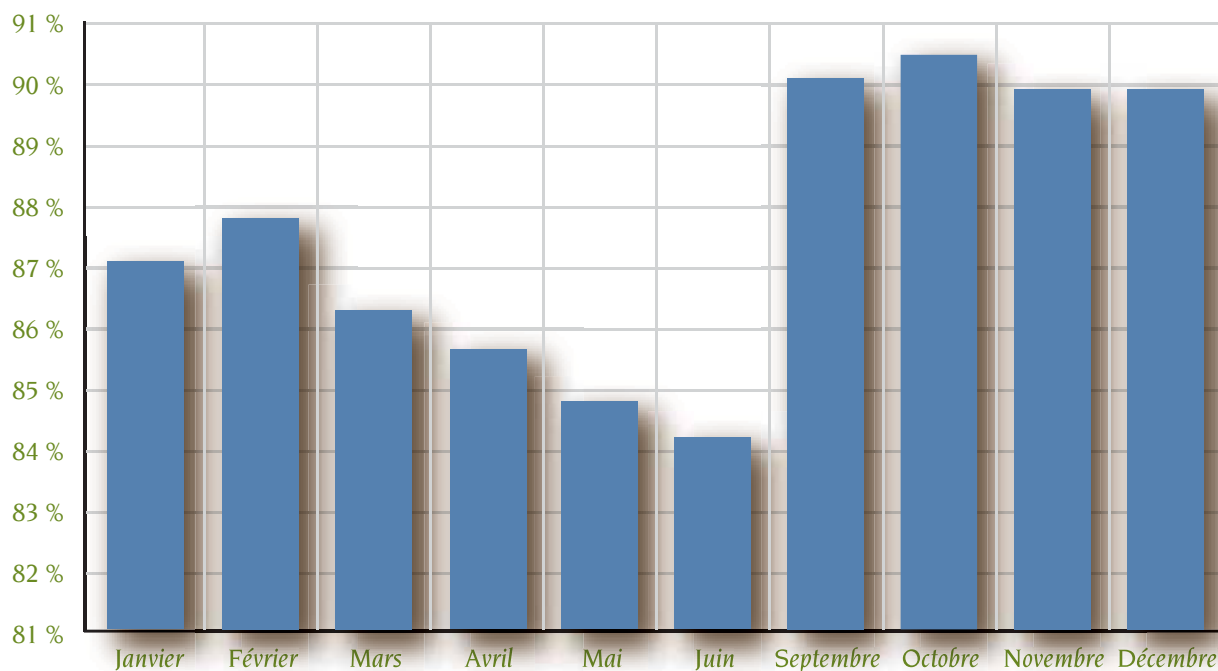
Un autre facteur d'occupation inférieure aux possibilités réside dans le départ vers l'emploi en cours de formation, ou la maladie (rechute).

Le public militaire, dont les formations sont plus courtes et qui est beaucoup plus jeune, échappe pratiquement à ces départs en cours d'année. Ils semblent plus intéressés par les filières industrielles que les travailleurs handicapés.

Ventilation des stagiaires par gravités de handicap



Taux de remplissage des ERP



39

les résultats des ERP

Les résultats aux examens

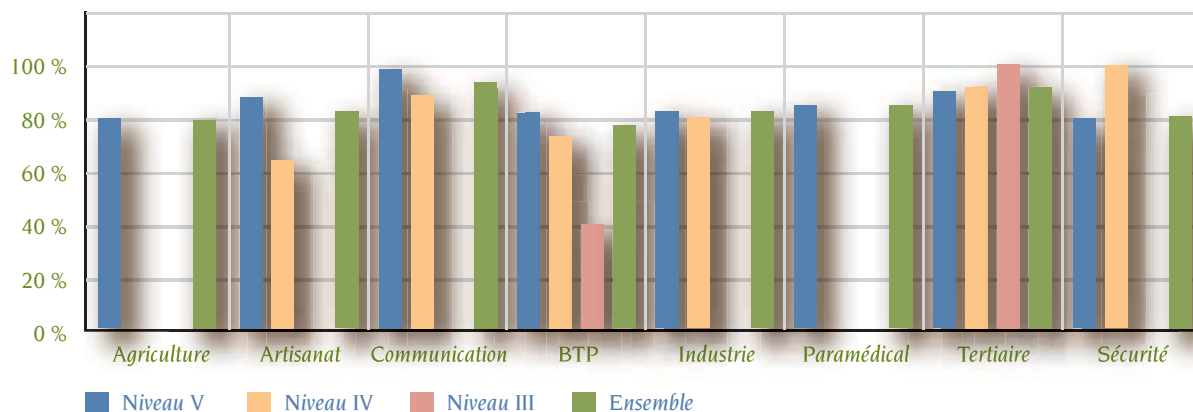
Ils sont, en moyenne, supérieurs de 10 à

15 points à ceux des formations comparables de l'Education Nationale pour la formation initiale.

Très homogène, la réussite aux examens oscille autour de 86 %, comme le montre le tableau ci-dessous, qui, pour la première fois, prend aussi en compte les formations qualifiantes. Les

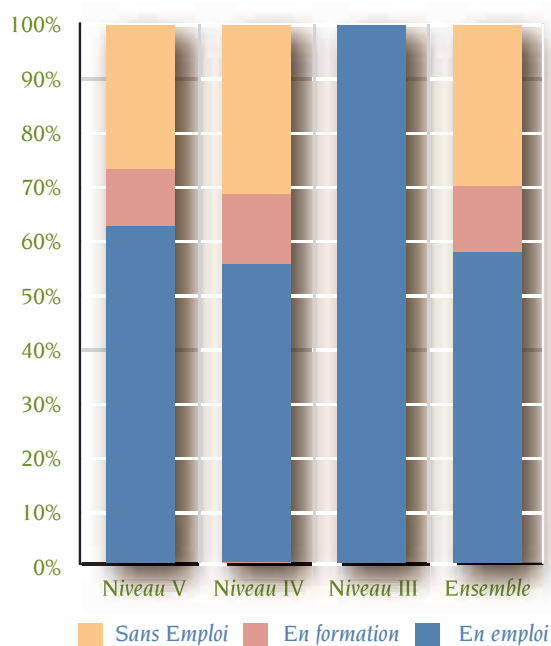
sections de niveau III sont à très faible effectif, mais la différence entre le tertiaire (100%) et le bâtiment (40%) interroge quelque peu, même si ce BTS est un de ceux dont les résultats d'ensemble, tous types de formations confondus, sont les plus faibles.

Les résultats aux examens (2003-2004)



La reconversion La reconversion professionnelle

Ventilation par niveau



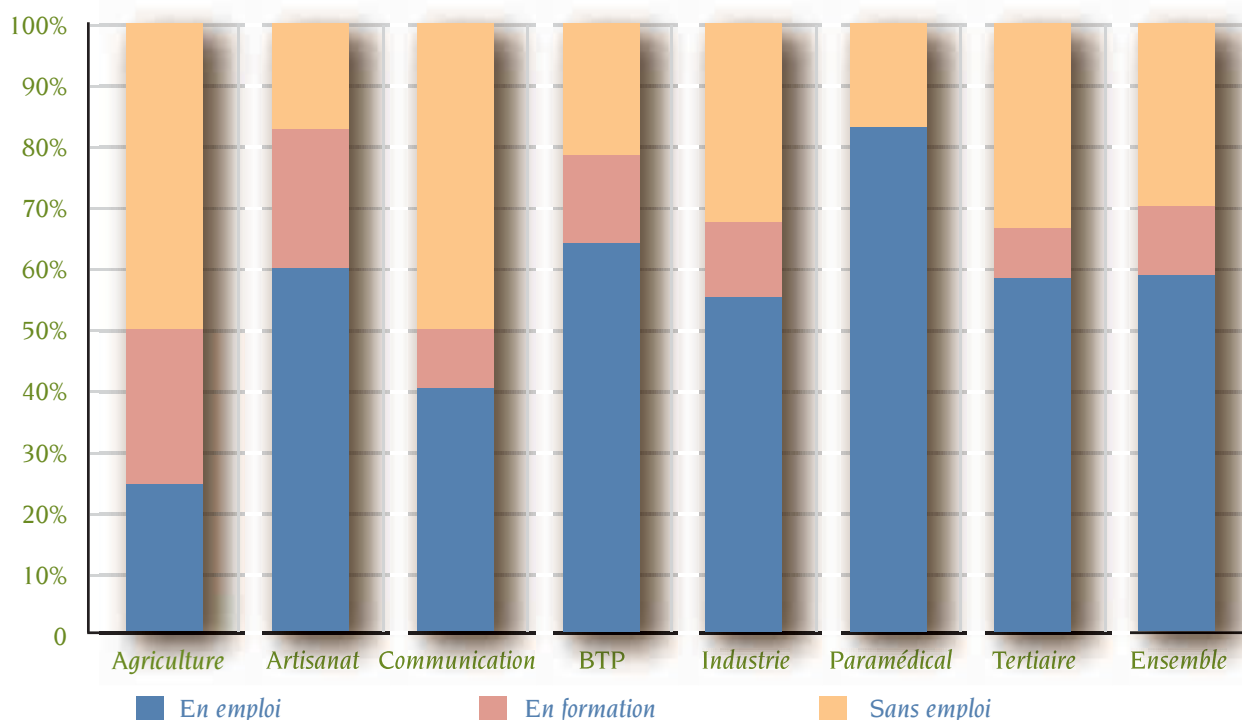
Le placement des stagiaires

Le taux de placement des stagiaires six mois après leur sortie peut être mesuré avec une certaine fiabilité, le taux de réponse à l'enquête étant supérieur à 70 %.

Le taux moyen d'insertion (emploi et poursuite d'études) reste aux environs de 70 %, avec 100 % pour le niveau III. Néanmoins une enquête à six mois n'est pas totalement satisfaisante dans le contexte actuel et l'ONAC étudie pour l'avenir la mise en place d'un nouvel indicateur qui tiendrait plus compte des difficultés et des délais actuels d'insertion professionnelle.

On notera l'excellent taux de placement des stagiaires du secteur paramédical, avec plus de 80 % des sortants en emploi. Le BTP, qui avait donné quelques signes de faiblesses en 2003, a retrouvé sa caractéristique traditionnelle : être fortement intégrateur. Le score faible de la filière communication s'explique en partie par le rapport à l'emploi des photographes qui commencent souvent par travailler à leur compte sans créer officiellement d'entreprise et ne cherchent un emploi qu'après la réalisation d'un « book » qu'ils estiment satisfaisant. La très forte baisse de l'agriculture est la résultante de deux mouvements contradictoires. Les anciens stagiaires de production horticole ou de la nouvelle formation tournée vers les jardineries s'insèrent difficilement, essentiellement pour des raisons de niveau ou de profil, alors qu'à contrario, les anciens stagiaires de travaux paysagers améliorent leur taux d'insertion.

Ventilation par filière



L'hébergement

Dès 1918, l'office des mutilés et les associations d'anciens combattants ont créé des Foyers à l'attention des anciens poilus et de leurs veuves. Les maisons de retraite de l'ONAC en sont les héritières. Au nombre de 9, elles ne suffisaient pas à répondre à la demande d'hébergement en maison de retraite en provenance du monde combattant. Le réseau des maisons de retraite « Bleuets de France » tente de suppléer à cette insuffisance.

le réseau des maisons de retraite de l'ONAC

Le contexte

Durant l'entre-deux-guerres, les Foyers de l'ONAC représentaient un réel progrès en offrant aux plus démunis des conditions d'accueil plus satisfaisantes que celles des hospices de l'époque, en même temps qu'un environnement de fraternité d'arme ou de réparation.

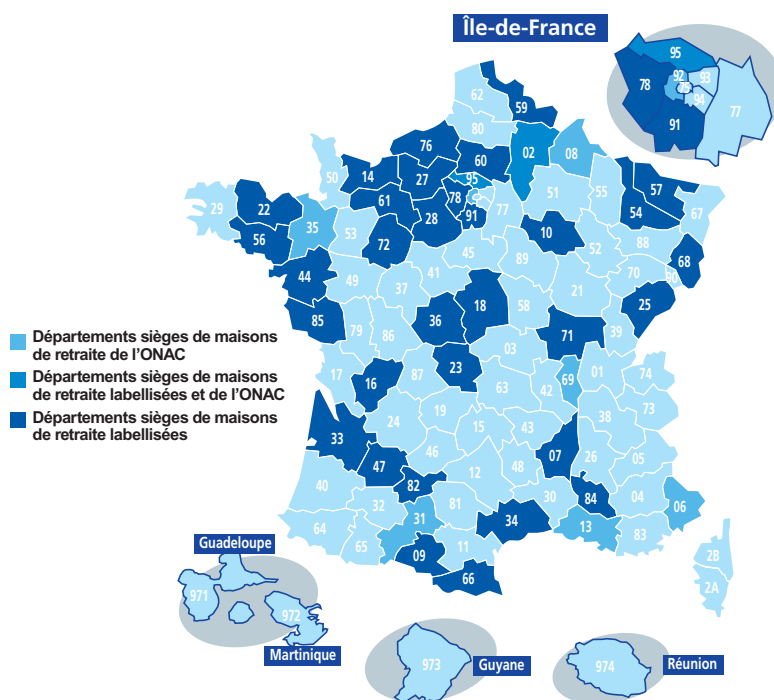
Depuis lors, le contexte sociologique, législatif et réglementaire de la gestion des maisons de retraite de l'ONAC a profondément évolué.

L'allongement de la durée de vie, l'extension de la protection sociale, l'évolution des modes de vie sont autant de facteurs qui, dans la pratique, ont appelé à reconsidérer la spécificité reconnue aux établissements que gère l'Office.



Maison de retraite de Beaurecueil (13)

Répartition des maisons de retraite



41

Les engagements de l'ONAC

Le conseil d'administration de l'ONAC a validé la mise en œuvre d'une politique volontariste structurée autour de trois axes :

- La fermeture de certains établissements

De 1998 à 2002, le conseil d'administra-

tion a pris la décision de fermer 6 maisons de retraite en raison de leur inadaptation aux normes d'habitabilité, de leur non-conformité aux normes d'hygiène et de sécurité et de l'ampleur des investissements nécessaires à leur remise à niveau.

Ainsi, les maisons de retraite de Marseille (Bouches-du-Rhône), de Montpellier (Hérault), de Boullleville (Eure), de Ville Lebrun (Yvelines),

de Villiers le Sec (Calvados) et de Thiais (Val de Marne) ont été fermées.

- La signature des conventions tripartites

L'ONAC, pour continuer à accueillir des personnes âgées dépendantes, s'est engagé dans une politique d'intégration de ses établissements dans le droit commun par la voie du conventionnement tripartite avec les collectivités locales (conseils généraux)

et les services déconcentrés de l'Etat (directions départementales des affaires sanitaires et sociales) conformément aux décisions du conseil d'administration. Aujourd'hui, toutes les maisons de retraite - hormis Carignan - ont signé une convention tripartite ; ainsi les conseils généraux financent désormais la prise en charge de la dépendance et l'assurance maladie alloue une dotation pour les soins. Du fait des conventions tripartites, les maisons

de retraite ont été érigées en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). Au bénéfice de travaux importants, dont certains sont encore à venir, les établissements garantissent aux personnes accueillies un cadre de vie rassurant et sécurisant, aménagé pour leur bien-être, une prestation hôtelière en adéquation à leurs besoins ainsi que des équipements adaptés et évolutifs.

Les conventions tripartites et leurs ressources supplémentaires

	Ressources supplémentaires liées à la signature des conventions tripartites (CT) en année pleine				Signature des CT	Ressources supplé. après CT en 2004	Ressources avant signature des CT	Budget 2004
	Hébergement	APA	Dotations soins	Total				
ANSE	99 924	238 476	386 129	724 530	1/05/04	483 020	868 918	1 351 938
BARBAZAN	-147 065	309 631	510 150	672 716	1/11/04	168 179	1 194 409	1 362 588
BEAURECUEIL*	-15 913	18 944	85 306	88 337	18/04/02	88 336	2 396 610	2 484 946
BOULOGNE	-24 329	334 077	186 503	496 251	1/07/04	248 125	2 639 258	2 887 383
LE THEIL DE BRETAGNE	5 861	112 459	196 541	314 861	1/07/04	157 430	1 189 252	1 346 682
MONTMORENCY	356 628	306 248	671 624	1 334 500	1/11/04	222 416	1 517 731	1 740 147
SAINT-GOBAIN	120 194	112 719	180 156	413 069	1/07/04	206 535	778 745	985 280
VENCE	-266 520	164 603	299 493	197 576	1/08/04	82 323	988 634	1 070 957
TOTAL	128 780	1 597 158	2 515 902	4 241 840		1 656 364	11 573 557	13 229 921

*Convention tripartite conclue en 2002 mais renégociée en 2004

- Le cas particulier de Carignan

En 2002, l'établissement de Carignan dans les Ardennes a fait l'objet d'un

accord avec la Croix-Rouge Française, qui est propriétaire d'une maison de retraite mitoyenne. Le conseil d'administration a validé, en 2004, le transfert

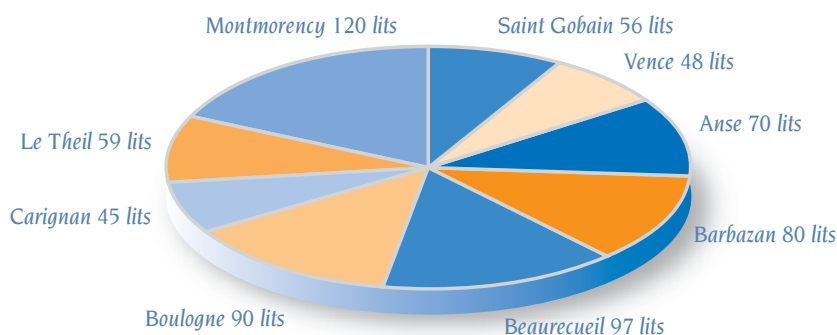
de l'activité de l'établissement de Carignan, sous gestion unique de la Croix-Rouge Française.

les résidents des maisons de retraite de l'ONAC

Au 31 décembre 2004, la capacité totale des 9 maisons de retraite de l'ONAC est de 665 lits.

En 2004, le taux d'occupation de ces établissements est de 87,18 %. Les maisons de retraite de Anse, Barbazan et Montmorency ont été amenés à

Capacité d'accueil des établissements



Journées réalisées en 2004

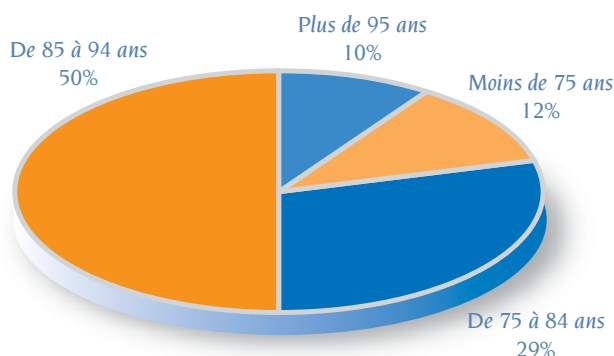
Maisons de retraite	Nombre de journées réalisables (*)	Nombre de journées Réalisées	Taux d'occupation	Nombre de lits occupés	Capacité d'accueil
ANSE	23 725	17 835	75,17	49	65/70
BARBAZAN	24 090	21 339	88,58	59	66/80
BEAURECUEIL	35 405	34 087	96,28	94	97
BOULOGNE	32 850	31 018	94,42	85	90
CARIGNAN	16 425	13 936	84,85	39	45
LE THEIL	21 535	18 149	84,28	50	59
MONTMORENCY	24 090	18 406	76,41	56	66/120
SAINT GOBAIN	20 440	17 349	84,88	48	56
VENCE	17 520	16 262	92,82	45	48
TOTAL	216 080	188 381	87,18	525	592/665

*Nombre de journées réalisables : nombre de lits disponibles x 365 jours

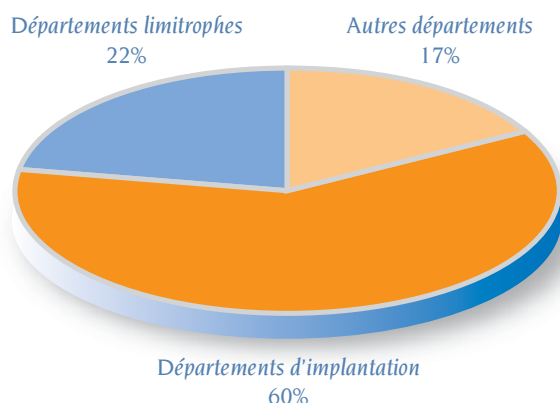
réduire leurs possibilités d'accueil en raison des travaux engagés. En particulier, la maison de retraite de

Montmorency a réduit sa capacité d'accueil de 120 à 66 lits, compte tenu de la réhabilitation de ses locaux.

Répartition des âges



Origines géographiques



La population hébergée a, pour moitié, de 85 à 94 ans. Les plus de 95 ans représentent 10 % de cette population et 11 d'entre eux sont centenaires.

Les maisons de retraite de l'ONAC n'échappent pas à la tendance observée à l'échelon national, qui privilégie la proximité du domicile ou de celui des proches.

La dépendance est définie comme « l'état de la personne qui, nonobstant les soins qu'elle est susceptible de recevoir, a besoin d'être aidée pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie ou requiert une surveillance régulière ». Le degré de dépendance est évalué par une équipe médico-sociale et une classification est effectuée en fonction d'un Groupe Iso Ressources (GIR) classé de 1 à 6 (du plus dépendant au plus autonome).

RÉPARTITION, PAR GIR, DES PERSONNES ACCUEILLIES EN 2004

GIR 1 : 114 personnes
GIR 2 : 184 personnes
GIR 3 : 101 personnes
GIR 4 : 135 personnes
GIR 5 : 83 personnes
GIR 6 : 118 personnes

le personnel des maisons de retraite

Infirmières et aides soignantes

Les effectifs de personnel des EHPAD ont été considérablement augmentés dans le cadre du conventionnement tri-

partite. Cette forte augmentation, presque exclusivement de personnel soignant (IDE et AS) est essentiellement financée par la dotation soins. Les tableaux ci-après permettent de mesurer l'incidence très nette de cette augmentation sur la charge de travail du personnel.

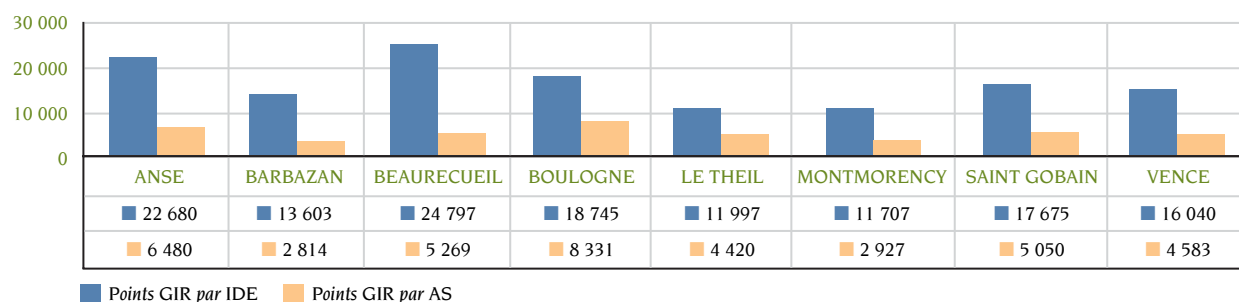
Répartition du personnel en poste avant convention tripartite et incidence sur la charge de travail mesurée en point GIR

Etablissements	Total points GIR	Nombre d'infirmières	Total points GIR IDE	Nombre d'aides soignantes	Total points GIR AS
ANSE	45 360	2	22 680	7	6 480
BARBAZAN	40 810	3	16 603	14,50	2 814
BEAURECUEIL	84 310	3	24 797	16	5 269
BOULOGNE	74 980	4	18 745	9	8 331
LE THEIL	41 990	3	11 997	9,50	4 420
MONTMORENCY	35 120	3	11 707	12	2 927
SAINT GOBAIN	35 350	2	17 675	7	5 050
VENCE	32 080	2	16 040	7	4 583

Statistique FHF pour les MR autonomes sur un échantillon d'environ 240 établissements :
- 1 IDE pour 17 123 points GIR - 1 AS pour 5 000 points GIR

44

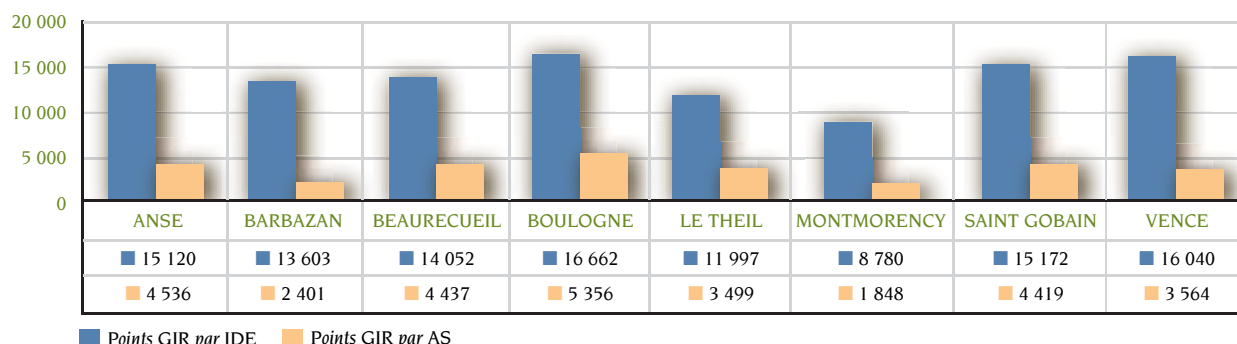
Situation avant convention tripartite



Répartition du personnel en poste après convention tripartite et incidence sur la charge de travail mesurée en point GIR

Etablissements	Total points GIR	Nombre d'infirmières	Total points GIR IDE	Nombre d'aides soignantes	Total points GIR AS
ANSE	45 360	3	15 120	10	4 536
BARBAZAN	40 810	3	13 603	17	2 401
BEAURECUEIL	84 310	6	14 052	19	4 437
BOULOGNE	74 980	4,50	16 662	14	5 356
LE THEIL	41 990	3,50	11 997	12	3 499
MONTMORENCY	35 120	4	8 780	19	1 848
SAINT GOBAIN	35 350	2,33	15 172	8	4 419
VENCE	32 080	2	16 040	9	3 564

Situation après convention tripartite



les autres maisons de retraite du réseau "Bleuet de France"

Le concept du réseau «Bleuet de France»

La capacité d'accueil des 9 établissements de l'Office national - 665 lits - s'avère modeste eu égard aux 2 millions de ressortissants potentiels, qui ont aujourd'hui 80 ans et plus.

Pour élargir cette offre, le conseil d'administration de l'ONAC, dans sa séance du 23 novembre 1999, a adopté la « Charte du Bleuet de France » et approuvé le principe de labellisation des établissements publics ou privés d'hébergement de personnes âgées.

Pour s'intégrer au réseau du « Bleuet de France », dont le pivot est constitué par les maisons de retraite de l'ONAC, les établissements acceptent certaines spécificités :

- être un lieu d'accueil privilégié des ressortissants statutaires de l'Office national ;
- être un lieu de référence civique : par la présence du drapeau national, par l'organisation de cérémonies à l'occasion du 8 mai et du 11 novembre ;
- être un lieu de mémoire.

Les labellisations

Une commission du label, chargée de donner son avis sur les dossiers des établissements publics, privés ou associatifs, candidats au label, a été installée en février 2000.

Un dispositif collégial de représentants du monde combattant local et national garantit la constitution d'un réseau d'établissements de qualité.

En 2004, la commission nationale a été saisie de 8 dossiers. Elle a validé les propositions faites par les commissions départementales « mémoire et solidarité ».

Les directeurs des services départementaux ont en charge l'animation du réseau du « Bleuet de France » et notamment :

- la recherche et l'expertise des établissements prétendant à une labellisation ;
- la validation des candidatures par la commission mémoire et solidarité du département ;
- l'orientation des ressortissants à la recherche d'un placement en maison de retraite ;



Labellisation de la Villa Epinomis dans l'Oise le 2 décembre 2004.

- le renfort du délégué à la mémoire combattante et de l'assistante sociale du service départemental ;
- le suivi des ressortissants admis dans la structure.

L'entrée dans le réseau est marqué par une cérémonie de labellisation de facture classique. Elle comporte la visite de l'établissement, le dévoilement de la plaque « label Bleuet de France », la remise de la charte du Bleuet de France et la signature d'une convention consacrant l'engagement des gestionnaires de l'établissement envers les ressortissants de l'ONAC.

En 2004, 6 cérémonies de labellisations ont été organisées.

Au 31 décembre 2004, 956 lits ont été labellisés dans 40 établissements, répartis sur 33 départements.



Dévoilement de la plaque Bleuet de France de l'Hôtel Dieu à Chartres le 28 septembre 2004.

- En 2004, le budget a été de 107,2 millions d'euros.
- En 2004, l'ISONAC, l'outil de mesure de l'activité et la performance des services départementaux, a été mis en place.
- En 2004, 424 agents ont bénéficié d'une formation pour l'amélioration des compétences et le développement personnel.
- En 2004, 13 conférences et séminaires réunis par métier ont permis de favoriser le dialogue social.
- 59 délégués à la mémoire combattante ont été recrutés pour mener à bien la mission de mémoire de l'ONAC.

Le budget

Les moyens budgétaires de l'ONAC ont cru en 2004 malgré la diminution de la subvention de fonctionnement de l'Etat, essentiellement grâce à un accroissement des recettes des établissements et à l'intégration dans le patrimoine de la valeur nette comptable de la maison de retraite de Boulogne.

les moyens

Les moyens budgétaires de l'ONAC sont générés par son activité à laquelle s'ajoutent des subventions spécifiques de l'Etat pour le fonctionnement de ses services administratifs et le soutien social aux ressortissants.

L'apport du financement de l'Etat représente 45 % de l'ensemble auquel s'ajoutent 55 % de ressources propres qui ont permis le fonctionnement de l'Etablissement public dans l'exercice de ses missions.

Les différents pôles de recettes ont connu une évolution significative ces dernières années.

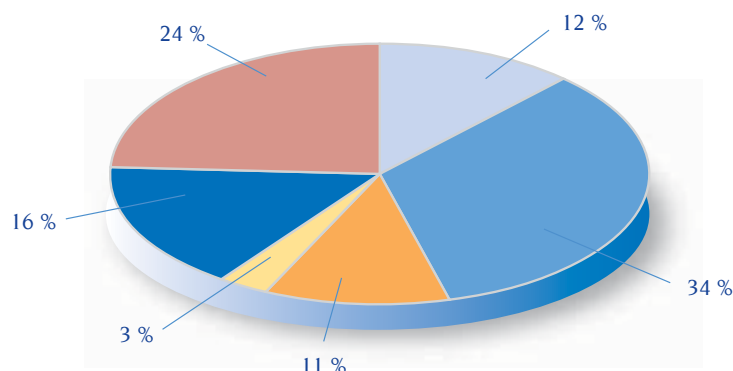
- Après avoir augmenté jusqu'en 2002, la subvention de l'Etat pour le fonctionnement est marquée depuis 2003 par l'entrée en vigueur du contrat d'objectif et de moyens impliquant une diminution de 1,6 M€ par an (hors GVT).

- En 2004, la subvention d'action sociale est restée stable à 12,135 M€.

Chiffres clés

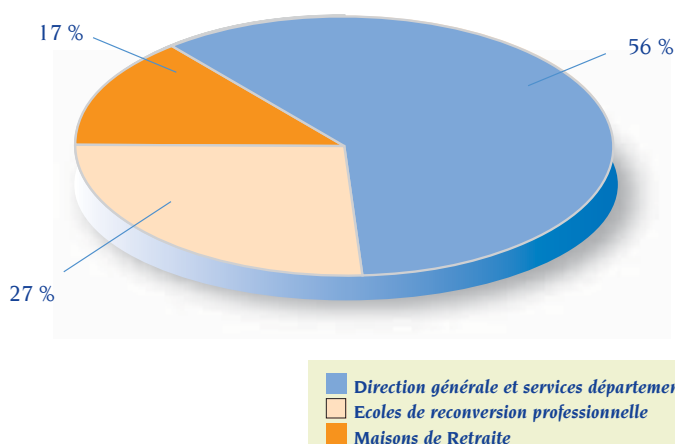
107,2 M € budget de l'ONAC 2004
(hors indemnisation)

Les différentes composantes du budget de l'ONAC en 2004



47

Les trois pôles de consommation budgétaire en 2004



Les trois pôles d'exploitation et leurs recettes

Recettes par nature et en millions d'euros	2004	%
1) POLE ADMINISTRATIF (DIRECTION GENERALE ET SERVICES DEPARTEMENTAUX)		
Subvention de fonctionnement de l'Etat	36,2	64,18 %
Subvention d'Action sociale de l'Etat	12,1	21,45 %
Ressources affectées (Bleuets, subv. C.T., D&L, DMPA...)	3,1	5,50 %
Produits gestion (dont prod. exceptionnels)	5	8,87 %
Sous total exploitation	56,4	
2) POLE REINSERTION (9 ERP)		
Ressources affectées (Bleuets, subv. C.T., D&L, DMPA...)	0,9	3,31 %
Produits gestion (dont prod. exceptionnels)	0,3	1,10 %
Produits d'activité E.R.P	26	95,59 %
Sous total exploitation	27,2	
3) POLE HEBERGEMENT (9 MR)		
Ressources affectées (Bleuets, subv. C.T., D&L, DMPA...)	0,1	0,42 %
Produits gestion (dont prod. exceptionnels)	10,4	44,07 %
Produits d'activité M.R	13,1	55,51 %
Sous total exploitation	23,6	
Produits spécifiques Indemnisation	86,5	
TOTAL	193,7	

Les recettes concernant les établissements fermés sont rattachées au pôle 1)

- Les ressources affectées progressent de 0,5 M€.

- Les produits de gestion regroupent les produits des placements opérés par l'ONAC, les produits exceptionnels et les reprises en constatation annuelle. Cette année ce poste est en progression compte tenu de la reprise de la provision Quillery et de l'intégration dans le patrimoine de la valeur nette comptable de la maison de retraite de Boulogne.

- S'agissant des écoles de reconversion professionnelle, on constate une pro-

gression des recettes de 1,5 M€.

- En ce qui concerne les maisons de retraite, celles-ci diminuent de 1,7 M€.

les emplois

La mise en œuvre des moyens

La mise en œuvre des moyens dont dispose l'établissement public s'inscrit dans le cadre du « contrat d'objectif et de moyens » pour la période quinquennale 2003-2007. Trois axes définissent

cette mise en œuvre : la modernisation de la gestion, la prise en compte de ses trois pôles de compétences, la redéfinition du périmètre de son action.

Les trois pôles budgétaires

Le pôle de la direction générale et des services départementaux représente 55,3% des dépenses, (les dépenses relatives à la mission d'indemnisation étant comptabilisées à part et celles concernant les établissements fermés ou en voie de fermeture, rattachées à ce pôle), le pôle reconversion professionnelle représente 27,4% et le pôle maisons de retraite 17,3 %.

L'évolution de la consommation budgétaire

- Globalement, les charges sont constatées à 98,9 M€ en 2004, en hausse de 0,7% par rapport à 2003 (98,2 M€). Cette hausse inférieure à l'inflation montre l'effort de l'ONAC pour maîtriser ses coûts de revient.

- Le poste personnel diminue légèrement et passe de 59 M€ à 58,8 M€. Il représente 59,5% des charges globales de l'ONAC. La stabilisation des effectifs dans les services administratifs, conforme au contrat d'objectif explique cette diminution, en partie compensée dans les établissements.

- Les dépenses de fonctionnement ressortent à 18 M€ pour 17,5 M€ en 2003, soit une augmentation de 2,9%. Cette faible hausse est due aux écoles, elle recouvre l'ensemble de leurs dépenses locatives et de fonctionnement courant.

- Les dépenses d'action sociale de l'ONAC se stabilisent en fonction de la subvention d'Etat et des ressources de la collecte du Bleuët.

- Les dépenses de gestion qui regroupent les charges exceptionnelles et les charges calculées, sont en hausse de 16,6 % de 7,2 M€ à 8,4 M€ en 2004, ce qui est dû notamment à une régularisation comptable sur l'opération de la maison de retraite de Boulogne.

Pôle administratif (Direction Générale et services départementaux)		
Par nature et en millions d'euros	2004	%
Dépenses de personnel	31,1	56,86 %
Dépenses de fonctionnement	6,7	12,25 %
Dépenses d'action sociale	13,6	24,86 %
Autres dépenses de gestion	3,3	6,03 %
Total exploitation	54,7	100 %

Pôle réinsertion (9 ERP)		
Par nature et en millions d'euros	2004	%
Dépenses de personnel	18,9	69,66 %
Dépenses de fonctionnement	6,3	23,22 %
Dépenses d'intervention & missions	0,03	0,11 %
Dépenses d'action sociale	1,9	7,00 %
Total exploitation	27,1	100 %

Pôle hébergement (9 MR)		
Par nature et en millions d'euros	2004	%
Dépenses de personnel	8,8	51,49 %
Dépenses de fonctionnement	5	29,26 %
Dépenses d'intervention & missions	0,09	0,53 %
Dépenses d'action sociale	3,2	18,72 %
Total exploitation	17,09	100 %

La récapitulation par nature de dépenses					
En millions d'euros	2003	%	2004	%	% 2003/04
Dépenses de personnel	59	60,1 %	58,8	59,4 %	-0,3 %
Dépenses de fonctionnement	17,5	17,8 %	18	18,2 %	2,9 %
Dépenses d'intervention & missions	14,5	14,8 %	13,7	13,9 %	-5,4 %
Autres dépenses de gestion	7,2	7,3 %	8,4	8,5 %	16,7 %
Sous total exploitation (1+2+3)	98,2	49,9 %	98,9	53,3 %	0,7 %
Indemnisation	98,6	50,1 %	86,5	46,7 %	-12,3 %
TOTAL	196,8	100 %	185,4	100 %	-5,8 %

Le contrôle de gestion

mesure de l'activité des services départementaux

2004 a été l'année de mise en place de l'ISONAC : Indice Synthétique de mesure de l'activité des services départementaux de l'ONAC.

Cet indice synthétique, dont le contenu a été déterminé sur proposition d'un groupe de travail formé de 6 directeurs départementaux et du Contrôle de Gestion, a pour vocation d'indiquer le niveau d'activité relatif de chaque service départemental par rapport à tous les autres.

L'ISONAC comporte 4 domaines opérationnels et la gestion administrative.

Les 4 domaines relevant des missions de l'ONAC sont :

- la mémoire
- la solidarité
- la reconnaissance-réparation
- le partenariat-paritarisme

Chacun de ces domaines possède un poids égal. La note ISONAC obtenue par un département est la somme des notes obtenues dans chaque domaine ajoutée à la note gestion administrative

(10 %). En vue d'améliorer la fiabilité des données obtenues, un guide des procédures intitulé « Rapport Annuel & ISONAC 2004 » a été élaboré et mis à la disposition de tous les acteurs.

évaluation de la performance des services départementaux

2004 a été également l'année de mise en place d'une codification des personnels des services départementaux sur les différentes activités identifiées. Cette codification ouvre la voie à deux processus importants en gestion : le calcul des coûts et l'évaluation de la performance. L'ONAC va ainsi pouvoir calculer la productivité dans chaque domaine et dans chaque service (nombre de titres par agent par exemple), mais également le coût des prestations délivrées : coût d'une carte, coût d'une aide. **Grâce à ces outils, l'ONAC sera en mesure de répondre aux demandes de son autorité de tutelle par rapport à la mise en place de la LOLF pour le budget de l'Etat.** Les deux indicateurs retenus dans le cadre de la LOLF concernant l'ONAC sont précisément :

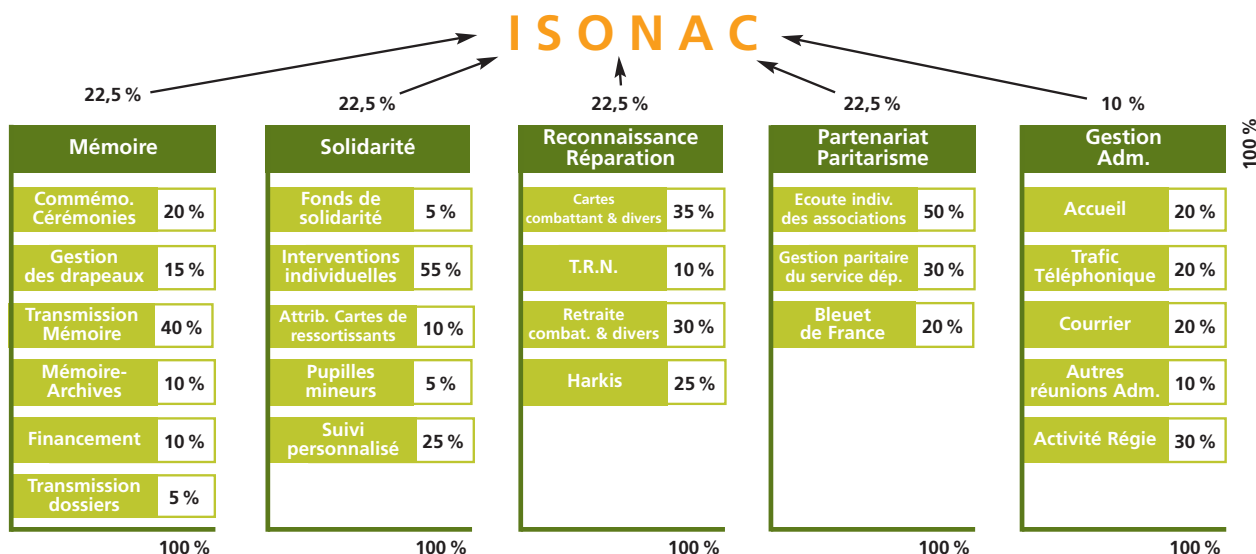
- le nombre moyen de dossiers de cartes et titres traités par agent affecté à cette activité : pour l'année 2004 : 1263 cartes et titres / agent.
- la dépense moyenne par acte de solidarité : 208 euro pour 2004.

amélioration du système d'information

Une base de données des effectifs a été mise en place en vue notamment d'améliorer la connaissance et la gestion des effectifs. Elle permet notamment de calculer le niveau des effectifs, à tous les échelons et selon différents critères utiles pour la gestion du personnel.

La mise en place d'un système d'information pour la paie a été lancée. Elle va permettre, grâce à une meilleure connaissance des charges salariales, d'une part de mieux justifier les coûts salariaux par rapport aux différents organismes financeurs, notamment pour les Maisons de Retraite et les Ecoles de Reconversion, mais également d'améliorer la capacité à prévoir le niveau des charges de personnel et donc à maîtriser la masse salariale.

50

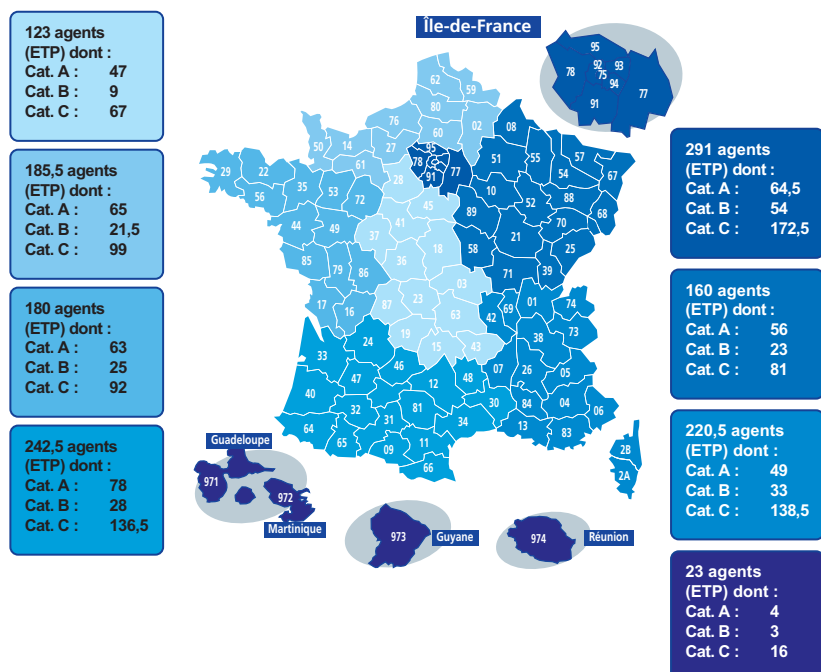


Les personnels

Pour mener à bien les missions qui lui sont assignées, l'ONAC dispose d'un personnel composé en grande majorité de fonctionnaires d'Etat, appartenant pour la plupart à des corps propres, qui se répartissent dans quatre types de structures : 100 services départementaux, 9 maisons de retraite, 9 écoles de reconversion professionnelle et la direction générale (siège). L'année 2004 a débuté avec une diminution des effectifs de 35 agents, par rapport au début de l'année précédente. L'ONAC demeure une administration de proximité.

La France du personnel

Effectif global, par « grandes » régions, en 2004



Chiffres clés

- 1425,5 agents (ETP) - (1356,5 agents sur emplois budgétaires + 69 emplois jeunes et DMC)
- 424 agents formés - effectif ayant bénéficié d'au moins une formation dans l'année

les promotions

Changements de corps par catégorie :

1 promotion au choix dans le corps des secrétaires administratifs des services départementaux

Promotions de grades :

Catégorie A

2 au grade de secrétaire général hors classe

2 au grade de secrétaire général de classe exceptionnelle

Catégorie B

5 au grade de secrétaire administratif des SD de classe exceptionnelle

2 au grade de secrétaire administratif des SD de classe supérieure

Catégorie C

2 au grade d'adjoint administratif principal de 1^{re} classe

3 au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Nominations après concours de résorption de l'emploi précaire (Loi sapin) :

1 nomination dans les corps des secrétaires administratifs du ministère de la défense

Les personnels

Les personnels

Nominations après concours normaux :

5 nominations dans le corps des professeurs des écoles de reconversion (dont 4 anciens professeurs non titulaires des écoles de reconversion)

10 nominations dans le corps des infirmiers (dont 9 anciens infirmiers non titulaires des maisons de retraite)

29 nominations dans le corps des aides soignants (dont 26 anciens aides soignants non titulaires des maisons de retraite)

Répartition fonctionnelle et par sexe								
	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Totaux	
Direction générale	34		37		68		139	
dont :	F	H	F	H	F	H	F	H
	8	26	24,5	12,5	54	14	86,5	52,5
Services départementaux	175		98,5		379,5		653	
dont :	F	H	F	H	F	H	F	H
	74	101	63,5	35	320,5	59	458	195
Ecoles de reconversion professionnelle	210,5		26		148,5		385	
dont :	F	H	F	H	F	H	F	H
	91	119,5	19	7	68,5	80	178,5	206,5
Maisons de retraite	7		35		206,5		248,5	
dont :	F	H	F	H	F	H	F	H
	5	2	32	3	167	39,5	204	44,5
TOTAUX	426,5		196,5		802,5		1425,5	
dont :	F	H	F	H	F	H	F	H
	178	248,5	139	57,5	610	192,5	927	498,5

52

Mouvements intervenus durant l'année 2004								
	Départs				Arrivées			
	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Totaux	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Totaux
Direction générale	2	2	4	8	7	6	5	18
Services départementaux	12	15	53	80	65	11	4	80
Ecoles de reconversion professionnelle	1	1	2	4			1	1
Maisons de retraite		1	3	4		1	1	2
TOTAUX	15	19	62	96	72	18	11	101

Absentéisme du personnel durant l'année 2004								
	Maternité ou paternité* (1)	Congés longue durée* (1)	Congés longue ou grave maladie* (1)	Congés ordinaires de maladie* (1)	Accident de service ou trajet* (1)	Total (1)	Taux d'absentéisme (2)	Nbre d'agents concernés
DG	276	619	152	1286	161	2494	5,77 %	69
SD	682	2462	1417	4493,5	45	9099,5	4,84 %	226
ERP	281	732	2137	2136	213	5499	4,46 %	147
MR	406	990	1498	4430	537	7861	9,88 %	158
TOTAUX	1645	4803	5204	12345,5	956	24953,5	5,75 %	600

(1) En jours, incluant les samedis, dimanches et jours fériés.

(2) En pourcentage, sur une base de 320 jours par agent, incluant les samedis, dimanches et jours fériés, déduction faite des jours de congés et RTT.

Comme les années précédentes, l'absentéisme est demeuré proportionnellement plus élevé chez les agents occupant des fonctions paramédicales, ouvrières et de service. Ces agents sont plus exposés aux maladies professionnelles et aux accidents de service, en raison des tâches exercées. Ce qui explique le taux d'absentéisme relativement important touchant les maisons de retraites où ces corps sont les plus représentés.

la fusion des corps

Le principe de la fusion des corps de fonctionnaires de l'Office avec les corps homologues du ministère de la défense a

été décidé en 2003. Cette politique est mise en œuvre progressivement au gré des modifications statutaires.

Deux corps fusionnés ont été créés en 2004 :

Catégorie A :

- Au 29 octobre 2004 : corps des infirmiers cadres de santé civils du ministère de la défense regroupant les anciens grades de surveillants chef et

surveillants des services médicaux des corps d'infirmiers du service de santé des Armées, de l'Institution nationale des Invalides et de l'Office (6 agents concernés à l'ONAC).

Catégorie B :

- Au 30 décembre 2004 : corps de secrétaires administratifs du ministère

de la défense intégrant les anciens corps de secrétaires administratifs de la Caisse nationale militaire de sécurité sociale et des services départementaux de l'Office (102 agents concernés à l'ONAC).

l'action sociale

Pour l'année 2004, la dépense consacrée à l'action sociale des personnels s'est élevée à 232.599,22 € répartie ainsi : 174.515,71 € en service central et 58.083,51 en crédits déconcentrés. pour un budget global de 240.000 €. C'est donc un budget réalisé à hauteur de 97%.

Trois grands pôles d'intervention :

Action sociale en faveur des agents : 185 594,24 € soit 76,58 % du budget

Restauration : 75 094,28 € soit 31,29 %

Chèques - vacances : 18 500 € soit 7,71 %

Médecine préventive et statutaire : 32 394,35 € soit 13,50 %

Aides aux agents en difficulté : 50 000 € soit 20,83 %

Subvention à la mutuelle civile de la défense : 7 806,61 € soit 3,25 %

Prestations offertes aux enfants des personnels : 47 880,02 € soit 19,95 % du budget

Prestations réglementaires : 23 502,15 € soit 13,12 %

Allocation enfants handicapés : 13 384,84 €

Frais de garde jeunes enfants : 4 689,30 €

Centres de loisirs, séjours éducatifs : 13 413,39 €

Colonies de vacances, séjours linguistiques : 6 783,26 € soit 2,83 %

Prestations pour les fêtes de Noël : 8 830,80 € soit 3,68 %

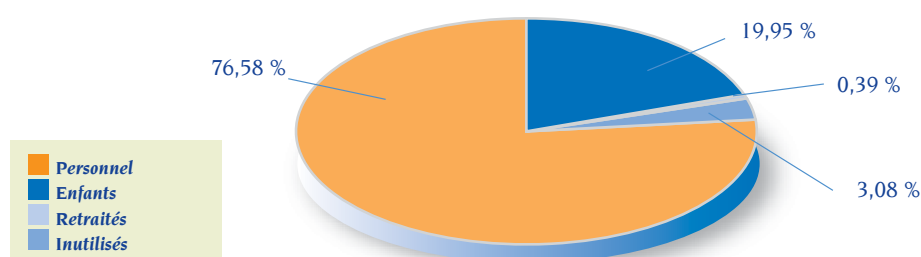
Cadeaux de naissance : 778,43 € soit 0,32 %

Geste en faveur des retraités de l'année et des grands malades : 926,04 € soit 0,39 % du budget

Ballotins de chocolats : 924,04 €

53

Répartition de l'action sociale en 2004



Les personnels

Les personnels

la formation

Objectifs de la politique de formation

- permettre l'adaptation des agents aux changements des techniques et des conditions de travail. A cet effet, le contrat d'objectif et de moyens a été porteur d'un grand nombre de formations.
- favoriser la promotion sociale des agents par l'accès aux préparations

aux concours administratifs et aux différents niveaux de culture.

- valoriser les missions et plus particulièrement la mémoire de l'O.N.A.C. par des formations spécifiques.
- renforcer l'enrichissement personnel.

L'offre de formation s'est structurée autour de deux axes :

1. Les stages collectifs

Informatique :

Word, Excel, Yole, Access, Power point, Photoshop, Illustrator.

Administratif :

Lecture rapide, note de synthèse, rédaction administrative, préparation aux concours.

Social :

Formation des assistantes sociales, hygiène et sécurité, psychologie et vieillissement.

2. Les stages individuels

Bilan de compétences, communication, secourisme, gestion publique, droit public.

Répartition des formations par corps

	Total	A (1)	B(1)	C(1)
Effectif	424	129	103	192
Nombre total de jours (2)	1199	328	275	596
Moyenne/agent	2,83	2,54	2,68	3,10

54 (1) = un stage de 3 jours avec 8 agents compte 24 jours
Un agent est comptabilisé autant de fois qu'il a fait un stage différent

Répartition par sexe tous grades confondus

	Total	Hommes	Femmes
Effectif	424	133	291
Nombre total de jours	1199	351	848
Moyenne/agent	2,83	2,64	2,91

Répartition par service

	Total	SC	SD	MR(2)	ERP(2)
Effectif	424	91	301	13	19
Nombre total de jours (2)	1199	261	854	37	47
Moyenne/agent	2,83	2,87	2,84	2,85	2,47

(2) stage effectué par les agents des MR ou des ERP sur crédits centraux

Budget 2004

	Tous pôles	Etablissement	SC
BP	442 011	172 011	270 000
Rendus en DM	-30 000		-30 000
Budget SC+SD			240 000
Exécuté			210 664

le dialogue social

La concertation, à l'ONAC, s'exerce dans le cadre des organismes statutaires de droit commun, mais aussi, par l'organisation de nombreux échanges moins formels.

Les organismes statutaires

• Le comité technique paritaire central

En sa qualité d'établissement public administratif, l'ONAC est doté d'un comité technique paritaire central (CTPC), placé sous la présidence du directeur général. Le CTPC est obligatoirement réuni, à titre consultatif, au moins deux fois par an. Il est saisi, notamment, des questions d'organisation des services et des perspectives d'évolution statutaire du personnel de l'établissement.

Il compte neuf représentants titulaires de l'administration et neuf représen-

tants titulaires du personnel désignés par les organisations syndicales les plus représentatives - et autant de suppléants - répartis comme suit :

- CGT FO : 4 sièges
- CFDT : 3 sièges
- CGT : 2 sièges

Le CTPC s'est réuni deux fois en 2004.

• Le comité d'hygiène et sécurité

Un comité d'hygiène et sécurité (CHS), est également constitué sous la présidence du directeur général. Il est traditionnellement réuni, à titre consultatif, au moins deux fois par an, la veille des réunions du CTPC. Il est saisi, notamment, des questions d'hygiène et sécurité du personnel de l'établissement.

Outre le médecin de prévention de l'ONAC, il compte cinq représentants titulaires de l'administration et neuf représentants titulaires du personnel désignés par les organisations syndicales les plus représentatives - et autant de suppléants - répartis selon la même représentativité qu'au CTPC.

Le CHS s'est réuni deux fois en 2004.

• Les commissions administratives paritaires

Bien que le principe de leur fusion avec les corps homologues du ministère de la défense soit décidé, l'ONAC est encore doté de corps de fonctionnaires qui lui sont propres, dont le pouvoir de nomination est dévolu au directeur général. Dès lors, les questions individuelles touchant, notamment à la notation, à l'avancement et à la discipline des personnels concernés, sont évoquées devant les quinze commissions administratives paritaires compétentes (CAP).

Ces CAP sont placées sous la présidence du directeur général de l'ONAC et comptent autant de représentants de l'administration que de représentants élus par les membres des corps. Ces élections déterminent aussi la représentativité des organisations syndicales, notamment pour la composition du CTPC et du CHS.



Séminaire des délégués à la mémoire en mars 2004.

Les personnels

Les personnels

Les CAP se sont réunies comme suit, en 2004 :

DESIGNATION DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES	NOMBRE DE REUNIONS EN 2004	OBSERVATIONS
<i>Corps représentés</i>		
Service central n° 1 Adjoints administratifs	2	
Service central n° 2 Agents administratifs, agents des services techniques et conducteurs d'automobile	1	
Services départementaux n° 1 Secrétaires généraux	2	
Services départementaux n° 2 Conseillers techniques de service social	-	
Services départementaux n° 3 Secrétaires administratifs des services départementaux	3	
Services départementaux n° 4 Assistants sociales	2	
Services départementaux n° 5 Adjoints administratifs des services départementaux	2	
Services départementaux n° 6 Agents administratifs des services départementaux	1	
Établissements n° 1 Professeurs des écoles de rééducation professionnelle	2	
Établissements n° 2 Surveillants Chefs	Sans objet	Commission supprimée, suite à fusion statutaire.
Établissements n° 3 Infirmiers	1	
Établissements n° 4 Aides-soignants	1	
Établissements n° 5 Maîtres ouvriers	-	
Établissements n° 6 Ouvriers professionnels	-	
Établissements n° 7 Agents des services techniques	1	

Les autres lieux d'échange

Sans qu'ils se substituent aux organismes paritaires statutaires mais, au contraire, pour en approfondir ou préparer les travaux, l'ONAC dispose de plusieurs lieux d'échanges informels.

• Les conférences des directeurs

L'ONAC a favorisé la création de trois structures informelles et originales, qui constituent autant de lieux d'échange et de dialogue entre sa direction générale et ses cadres en régions, tout à la fois sur les questions d'organisation et de fonctionnement du service et sur les questions statutaires :

- la conférence des directeurs des services départementaux, doublée de conférences interdépartementales,
- la conférence des directeurs des écoles de reconversion professionnelle,
- la conférence des directeurs des maisons de retraite.

Ces conférences regroupent périodiquement les agents occupant ces fonctions, à leur initiative. Une partie des thèmes peut être fixée en concertation avec la direction générale. Dans ce cas, la direction et les cadres concernés de la direction générale sont associés aux travaux.



Les directeurs de SD en séminaire.

Les personnels Les personnels

Les conférences suivantes se sont réunies, en 2004 :

DESIGNATION DES CONFÉRENCES	NOMBRE DE REUNIONS EN 2004
Conférence des directeurs de services départementaux	1
Conférence des directeurs des écoles de reconversion	1
Conférence des directeurs de maisons de retraite	1

• Les séminaires

Les séminaires réunissent périodiquement les membres d'un corps ou les titulaires d'une même fonction,

à l'initiative de l'administration, pour traiter de questions à caractère essentiellement professionnel.

Les séminaires suivants se sont réunis, en 2004 :

DESIGNATION DES SÉMINAIRES	NOMBRE DE REUNIONS EN 2004
Séminaire des directeurs de services départementaux	1
Séminaire des directeurs des écoles de reconversion	2
Séminaire des directeurs de maisons de retraite	2
Séminaire des délégués à la mémoire combattante	1
Séminaire des économes des écoles de reconversion	2
Séminaire des économes des maisons de retraite	2

• Les groupes de travail thématiques

Également en cas de besoin, des groupes de travail sont régulièrement institués pour préparer l'élaboration ou la mise en œuvre de mesures spécifiques.

Leur composition est variable en fonction du sujet traité. Aux côtés de représentants de l'administration et, le cas échéant, d'experts, ces groupes peuvent comporter des représentants

des syndicats, des représentants du personnel au sein de tel ou tel organisme paritaire statutaire, des représentants ad hoc du personnel désignés de façon informelle par leurs pairs, ou toute autre formule mixte. Les principaux groupes de travail suivants se sont réunis, en 2004 :

- le groupe de travail constitué en 2003 sur les primes et indemnités a rendu son rapport. Ses travaux complétés par ceux d'un autre groupe, devraient

aboutir à l'adoption de critères de modulation des primes, dès 2005 ;

- un groupe de travail a été constitué pour déterminer les critères d'appréciation de l'activité des services départementaux. Ce groupe, pérennisé sous forme d'un groupe de suivi, a abouti à la définition de l'indicateur ISONAC (cf. page 50 « La mise en place d'un système de mesure de l'activité »).

Les moyens mis à la disposition des organisations syndicales

• Les locaux syndicaux

Les organisations syndicales représentatives du personnel disposent chacune d'un local syndical équipé, hébergé dans les mêmes locaux que le service départemental de l'ONAC de Paris, au 295 de la rue Saint Jacques (5^{ème}).

57

• Les congés de formation syndicale, décharges d'activité de service et autorisations spéciales d'absence

Les organisations syndicales représentatives des personnels se voient réglementairement attribuer des contingents de congés de formation syndicale, de décharges d'activité de service et d'autorisations spéciales d'absence, qu'ils utilisent à leur convenance.

Les contingents suivants ont été attribués, en 2004 :

ORGANISATIONS	CONGÉS DE FORMATION SYNDICALE (EN JOURNÉES)	DÉCHARGES (EN JOURNÉES)	AUTORISATIONS SPÉCIALES (EN JOURNÉES)
CGT - FO	35	486	170
CFDT	25	346	121
CGT	18	250	87
SNETAA-FSU	3	49	17

Le Contrat d'Objectif et de Moyens

rénovation des services départementaux de l'ONAC

Bilan d'application du contrat quinquennal d'objectif et de moyens

Le contrat d'objectif et de moyens a été signé entre l'ONAC et ses tutelles le 4 novembre 2002 pour une durée de 5 ans du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2007. Il prévoit, en vue de rénover les services départementaux de l'établissement, la mise en œuvre de deux mouvements d'effectifs opposés mais budgétairement complémentaires :

La création de postes de :

- 100 délégués à la mémoire combattante,
- 17 assistantes de service social,
- 5 secrétaires administratifs.

La suppression de postes de :

- 4 directeurs,
- 6 conseillères techniques de service social,
- 277 catégories C.

Un bilan 2003-2004 satisfaisant

Les recrutements portent à 60 le nombre des délégués à la mémoire combattante. 56 ont été contractualisés à l'issue de leur contrat d'emploi jeune et 4 ont été directement recrutés comme délégué. Au 31 décembre 2004, 114,8 postes équivalent temps plein physique de catégorie C ont été supprimés. En 2004, les reclassements ont concerné 49 agents de catégorie C soit la suppression nette de 42 postes de C en raison de 7 retours au service pour diverses raisons. Ce résultat a été atteint comme en 2003 à partir des démarches volontaires du personnel.

Sur 6 conseillères techniques de service social, 3 ont été reclassées.

16 services départementaux sont d'ores et déjà à l'effectif de catégorie C prévu au 31 décembre 2007.

2005, une année pour préparer l'avenir

Le départ des agents de catégorie C est rendu difficile dans la moitié des services départementaux en raison de leur faible effectif.

Toutefois 2005 offre de bonnes perspectives.

- Le principe de la promotion de 35 agents de catégorie C en catégorie B est acquis. Ce recrutement exceptionnel interviendra au 1^{er} semestre de l'année 2005. Il permettra de résoudre un certain nombre de situations locales.

- Sur la période 2003-2005, la prévision du nombre de postes physiques de catégorie C supprimés dans le cadre du COM devrait s'établir d'ores et déjà à 134 (sans compter les détachements). La moyenne des détachements sur 2 ans ayant été de 25, l'objectif de 150 postes devrait être tenu.

- Outre les 35 postes de secrétaires administratifs recrutés par voie de concours, une dizaine de délégués à la mémoire combattante et le remplacement des assistantes de service social sont envisagés en 2005.

CATÉGORIES	EMPLOIS BUDGÉTAIRES 2002 (1)	OBJECTIFS BUDGÉTAIRES 2007 (2)	EMPLOIS BUDGÉTAIRES 2005 (3)	EFFECTIFS AU 31/12/2004 (ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN PHYSIQUE) (4)	RÉALISATION AU 31/12/2004 (5)=(4)-(1)	A RÉALISER AU 31/12/2007 (6)=(2)-(4)
Directeur	105	101	105	100,7	- 4,3	+ 0,3
DMC	0	100	60	59,5	+ 59,5	+ 40,5
Conseiller technique de service social	6	0	6	3	- 3	-3
Assistante sociale	44	61	44	18,4	- 25,6	+ 42,6
Secrétaire administratif	117	122	117	66,5	- 50,5	+ 55,5
Catégorie C	426	149	276	311,2	- 114,8	- 162,2
Total	698	533	598	556,3	- 141,7	- 23,3
Emplois jeunes	98	0	0	16	- 82	- 16

Les infrastructures

les services administratifs

Travaux sur les sites de relogement

3 services départementaux ont été relogés sous le régime de la location, au terme d'une année de pourparlers et de travaux de mise aux normes, dans des bureaux en rez-de-chaussée: l'Ardèche, l'Aube et la Guadeloupe.

Parallèlement, 2 redéploiements de services départementaux sur site ont été réalisés :

- au SD de la Marne, le regroupement des bureaux au rez-de-chaussée du bâtiment actuel, rendu possible par le départ de l'association d'anciens combattants voisine, a été réalisé au 2^{ème} trimestre 2004, après signature en avril 2004 d'un nouveau bail ;
- le SD de la Haute-Marne a été transféré le 22 novembre 2004 à l'autre aile du même étage de la cité administrative, après échange de locaux décidé par le Préfet, et les travaux d'aménagement intégralement financés par le service de l'Etat bénéficiaire des anciens locaux de l'ONAC ; après obtention par le nouveau directeur du SD d'une surface supplémentaire de 25 m², la surface de remplacement représente 105 m² contre 120 m² pour les locaux échangés.

En revanche, l'opération de relogement du SD des Bouches-du-Rhône a dû être reportée à 2005, en raison des retards entraînés par les modifications successives du programme de réhabilitation de l'installation de climatisation commune au lot de l'ONAC et à celui du voisin, à l'initiative de ce dernier. Cette réhabilitation s'est achevée fin novembre

2004 après 4 mois de travaux. Plusieurs mois de travaux de réfection surfacique et électrique et d'accessibilité seront encore nécessaires pour que le service puisse rejoindre son futur site dans des conditions de confort et d'accessibilité qui en feront l'un des services les mieux logés du parc immobilier de l'ONAC.

Travaux sur les sites actuels

Parallèlement, 17 services départementaux ont connu des travaux significatifs :

- Mise en conformité des installations électriques dans 8 services : Corse-du-Sud, Haute-Corse, Eure, Isère, Manche, Marne, Mayenne, Saône-&-Loire ;
- Réfections dans 6 services : Nord (réfection totale), Ariège, Indre-et-Loire, Ille-&-Vilaine, Isère, Yonne (réfections partielles) ;
- Dispositif anti-intrusion dans 2 services : La Réunion (rideau métallique motorisé), Territoire de Belfort (alarme) ;
- Mise en sécurité des archives du service du Loiret.

les établissements

L'effort exceptionnel consenti pour la mise aux normes des maisons de retraite, avec l'appui financier du ministère de la défense et des associations d'anciens combattants regroupées au sein de l'ARPAH, est resté très soutenu en 2004 et a concerné les domaines suivants :

- Habitabilité : poursuite des travaux

à Barbazan (phase 2 : habitabilité et rénovation de la cuisine) et à Montmorency (habitabilité : achèvement de l'aile Ouest et lancement des travaux dans l'aile Nord), 2005 verra leur achèvement ;

- Sécurité : les études se sont poursuivies pour l'amélioration de la sécurité incendie à la maison de retraite de Boulogne-Billancourt, avec lancement des appels d'offres travaux en décembre 2004 ;
- Etudes de conception : l'étude concernant la mise aux normes d'habitabilité à Anse s'est concrétisée par la remise de l'avant-projet sommaire et le dépôt du permis de construire.

Les écoles de reconversion professionnelle ont poursuivi, sur ressources propres (prix de journée fixé sur proposition de la direction compétente de l'action sanitaire et sociale), leur programme de conservation du bâti et d'adaptation des locaux aux besoins des stagiaires et à des normes de plus en plus exigeantes :

- Travaux sur le clos et le couvert et travaux d'accessibilité dans 2 écoles (Roubaix et Soisy-sur-Seine) ;
- Travaux de mise en conformité des installations électriques dans 3 écoles (Limoges, Oissel, Roubaix) ;
- Travaux de sécurité incendie à l'école de Limoges.

l'informatique

Déjà en place au service central depuis fin 2003, l'Intranet sera étendu aux services départementaux courant 2005 de façon à permettre le partage de données en toute sécurité entre tous les sites administratifs de l'ONAC,

avec des économies de fonctionnement puisque les communications informatiques sont actuellement facturées par France Télécom.

A cet effet, 2004 a vu l'exécution des opérations préparatoires suivantes :

- mise en réseau informatique de chaque service départemental, en câblage ou en WiFi suivant le site ;
- désignation de l'opérateur de réseau ;
- renouvellement de certains matériels (PC, imprimantes, cartes . . .) ;
- lancement au 4^{ème} trimestre 2004 dans chaque site départemental des opérations de configuration du système pour lui permettre d'accéder aux serveurs centraux.

C'est à l'issue de cette dernière étape que l'extension de l'Intranet à l'ensemble des services administratifs interviendra, l'Intranet ONAC devenant alors le système intranet le plus important du domaine d'activités Défense, après celui de l'armée de Terre.

Par ailleurs, une importante étude d'informatisation des systèmes

comptables des services départementaux a été finalisée pour être expérimentée en 2005 dans 2 pôles interdépartementaux, avant généralisation éventuelle en 2006.

département achats marchés

Budget géré et bilan 2004

- crédits de fonctionnement : budget : 7.713.471 € (base DM2 2004) dont indemnités : 492.946 € liquidé : 7.319.073 € soit 95 %
- crédits d'investissement : budget : 7.778.900 € (base DM2 2004) dont maisons de retraite : 5.823.900 € liquidé : 4.293.151 € soit 55 %

Commandes effectuées

- par 25 marchés formalisés pour un montant total de 2.108.718 € TTC (montant moyen annuel par marché : 84.348 € TTC).
- par 38 marchés en procédure adaptée pour un montant total de 955.177 € TTC (montant moyen annuel par marché : 25.136 € TTC).

- par 245 bons de commande émis.
- soit 3601 factures traitées.

Frais de déplacement

- 1467 bons de transport SNCF,
- 101 bons de transport AIR France,
- 21 bons de fret,
- 23 ordres de mission permanents,
- 168 ordres de mission temporaire,
- 481 décisions et autorisations, de véhicule personnel émises.

Achats

- mobiliers de bureau pour 17 services départementaux : 79.249 € TTC,
- nouveaux autocommutateurs pour 3 services départementaux : 15.659 € TTC,
- meubles clapets pour 4 services départementaux : 9.412 € TTC,
- fax pour 35 services départementaux : 16.226 € TTC,
- caméscopes pour assistants mémoire : 7.188 € TTC,
- travaux au profit des services départementaux : 497.314 € TTC,
- travaux au profit des maisons de retraite : 3.020.407 € TTC.

notes

notes



Mémoire et solidarité

Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre

Direction générale - Hôtel National des Invalides, escalier K corridor de Metz, 75700 Paris 07 SP
Tél. : 01 49 55 62 00 - Fax : 01 45 55 97 49

R É P U B L I Q U E F R A N C A I S E